



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

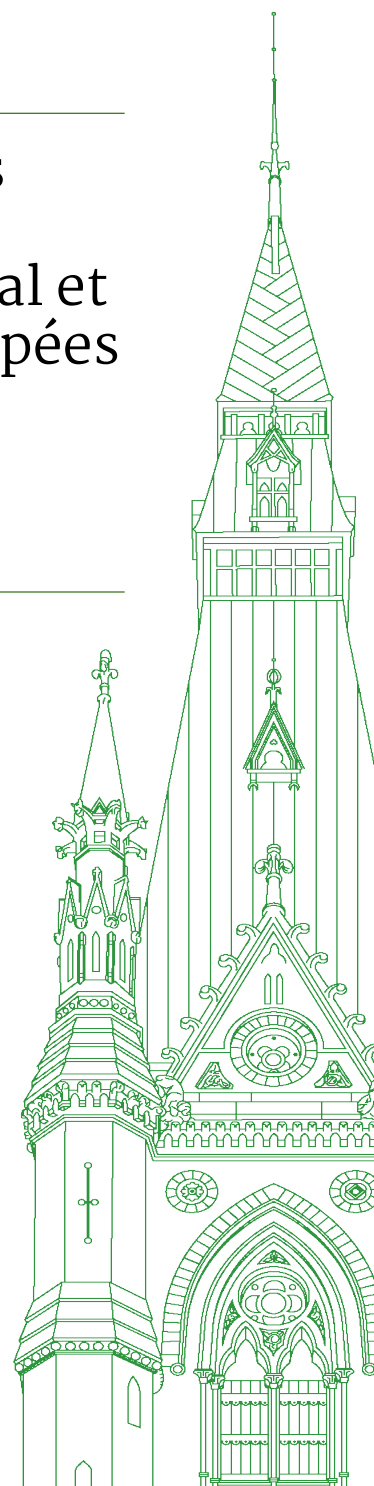
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 017

Le mardi 25 novembre 2025



Président : Robert Morrissey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 25 novembre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (Robert Morrissey (Egmont, Lib.)): Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité.

[Français]

Je déclare la séance ouverte.

[Traduction]

Bienvenue à la 17^e réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Conformément à la motion adoptée le 18 juin 2025, le Comité se réunit pour discuter du mandat gouvernemental et des priorités principales.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les participants seront présents dans la salle ou comparaitront virtuellement.

Avant de commencer, je rappelle à tous les membres du Comité de bien vouloir mettre leurs appareils en mode silencieux et de choisir la langue officielle dans laquelle ils souhaitent participer à la réunion. En utilisant le casque qui se trouve devant vous, cliquez virtuellement sur l'icône représentant un globe au bas de votre Surface. Choisissez la langue officielle dans laquelle vous allez participer.

Évitez de toucher le bras du microphone, afin de ne pas gêner nos interprètes. En cas d'interruption des services de traduction, faites-moi signe. Nous suspendrons la réunion le temps de régler le problème. Si vous participez virtuellement, cliquez sur l'icône « lever la main » pour attirer mon attention.

Veuillez adresser toutes vos questions au président et attendre que je vous donne la parole avant de parler.

Avant de commencer, je tiens à rappeler au Comité que j'ai reçu la confirmation que le ministre du Logement ne pourra pas se présenter avant la date prévue du 4 décembre, mais qu'il a confirmé sa présence pour le 4 décembre.

Nous recevons aujourd'hui, pour nous parler du mandat gouvernemental et des priorités principales, l'honorable ministre de l'Emploi et des Familles, Patty Hajdu. Elle est accompagnée de Paul Thompson, sous-ministre du ministère de l'Emploi et du Développement social, et de Sandra Hassan, sous-ministre du Travail et sous-ministre déléguée de l'Emploi et du Développement social.

Madame Hajdu, vous disposez de cinq minutes pour vos observations préliminaires.

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je suis heureuse d'être ici avec les représentants d'Emploi et Développement social Canada, ou EDSC, pour souligner le travail essentiel que nous accomplissons afin de renforcer notre économie, protéger les bons emplois et donner aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour réussir dans un monde en rapide évolution.

[Traduction]

Dans un contexte d'incertitude mondiale croissante causée par les perturbations commerciales et les changements économiques, ce travail est essentiel au progrès de notre nation. Les Canadiens comptent sur nous pour être à la hauteur de la situation et pour bâtir un Canada plus fort maintenant et pour les générations à venir.

Aujourd'hui, je vous parlerai de ce que nous faisons pour protéger, autonomiser et bâtir ensemble. Les travailleurs et les industries de tout le Canada, surtout dans les secteurs tributaires du commerce, demeurent notre priorité. Non seulement les licenciements qui se produisent déstabilisent les familles, mais ils ont aussi des répercussions sur les collectivités et, bien sûr, sur toute leur région. C'est pourquoi nous avons réagi rapidement aux droits de douane, y compris en assouplissant le programme de Travail partagé de l'assurance-emploi, qui permet de maintenir à leur poste des travailleurs qualifiés et évite près de 12 600 licenciements.

Nous avons également facilité l'accès des Canadiens à l'assurance-emploi et prolongé les prestations de 20 semaines supplémentaires pour 190 000 travailleurs de longue date. De plus, nous investissons 50 millions de dollars pour moderniser le Guichet-Emplois, afin que les Canadiens puissent trouver plus rapidement de bons emplois.

Cela va de pair avec la relance de notre économie. Cela signifie garantir la paix sociale, renforcer les partenariats et les alliances avec l'ensemble des actifs et doter les travailleurs des outils dont ils ont besoin sur un marché du travail qui évolue. Pour cela, des relations de travail et des négociations collectives équitables sont essentielles.

[Français]

Les meilleurs accords sont conclus à la table de négociation, et le gouvernement fédéral joue un rôle clé dans ce processus grâce au Service fédéral de médiation et de conciliation. Grâce à ce service, 97 % des conflits sont résolus sans arrêt de travail.

• (1105)

[Traduction]

Des grands projets aux infrastructures locales, en passant par la construction d'un million de logements, nous soutenons cette ambition par des investissements stratégiques, comme le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical qui vise à accroître notre main-d'œuvre spécialisée.

[Français]

Parallèlement, nous attirons les meilleurs talents en accélérant la reconnaissance des titres de compétences étrangers et en simplifiant les parcours afin que les travailleurs qualifiés puissent contribuer plus rapidement et aider à bâtir un Canada fort.

[Traduction]

Ces investissements ne sont pas seulement pour aujourd'hui. Ce sont des investissements générationnels. Ils façonneront notre avenir et garantiront à chaque génération une possibilité de réussir. C'est pourquoi nous prévoyons également 1,54 milliard de dollars pour aider 175 000 jeunes, y compris des jeunes handicapés. Cette somme s'ajoute aux 3 milliards de dollars que nous transférons chaque année aux provinces et aux territoires pour le même type de mesures.

Le gouvernement s'emploie aussi à réduire les coûts pour les Canadiens. C'est pourquoi il élargit des programmes comme celui des garderies abordables pour offrir plus de choix aux parents et pour améliorer le pouvoir d'achat des familles. Dans tout le pays à présent, le coût moyen est de 16,50 \$ par jour, car la plupart des provinces et des territoires ont réduit leurs tarifs de 50 %. Près d'un million de familles en profitent. La participation des femmes au marché du travail, qui est maintenant de 85 %, n'a jamais été aussi élevée au Canada.

Nous rendons également permanent le Programme national d'alimentation scolaire. Aujourd'hui, près de 400 000 enfants bénéficient de programmes d'alimentation scolaire soutenus par des investissements fédéraux.

Avec la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, le gouvernement améliore également la sécurité financière de centaines de milliers de personnes handicapées en âge de travailler. Dans le budget de 2025, le gouvernement prévoit 115 millions de dollars de plus sur quatre ans pour un paiement ponctuel de 150 \$ qui aidera à couvrir les frais de demande de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Monsieur le président, il s'agit de bâtir un Canada plus juste et plus résilient, qui protège les travailleurs, autonomise les familles et construit un avenir solide pour la prochaine génération.

Je me réjouis de notre conversation d'aujourd'hui.

Le président: Merci, madame la ministre.

Nous passons maintenant à la première série de questions de six minutes, et nous commencerons par Mme Falk.

Madame Falk, vous avez la parole.

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, d'avoir pris le temps d'être des nôtres aujourd'hui.

Toutes les familles méritent un même accès au congé parental, mais les parents adoptifs et les parents d'intention restent désavantagés dans le régime d'assurance-emploi actuel. Lors de la précédente législature, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui visait à créer une prestation d'attachement de 15 semaines offrant une égalité de traitement aux parents adoptifs et aux parents d'intention. Ce projet de loi reconnaissait qu'il est important de favoriser un attachement précoce et qu'il joue un rôle dans des résultats positifs en matière de santé à long terme.

Comme vous le savez, mon projet de loi n'a pas reçu la recommandation royale nécessaire pour être adopté. Le gouvernement a présenté sa propre version du projet de loi, qui en reprenait le principe, mais avec une différence importante: il n'entrerait en vigueur que sur décret. Malgré cela, la mesure a reçu le soutien unanime de la Chambre et le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale le 20 juin 2024.

Cependant, près d'un an et demi plus tard — 17 mois —, les parents attendent toujours la mise en œuvre de cette prestation. Les congés parentaux sont passés, et pendant ce temps, des familles continuent d'être privées de ces semaines supplémentaires importantes avec leurs enfants, alors que le Parlement a unanimement convenu qu'elles devaient en bénéficier. Le temps est un bien précieux pour toute nouvelle famille, et les parents adoptifs et d'intention veulent simplement passer avec leurs enfants le temps auquel ils ont droit.

Madame la ministre, à quelle date précise les parents adoptifs et les parents d'intention bénéficieront-ils enfin de l'égalité d'accès au congé que le Parlement leur a promis?

L'hon. Patty Hajdu: Je vous remercie, madame Falk, de me poser cette question, mais aussi de défendre la cause des parents adoptifs et des parents d'intention.

Je viens de consulter mon sous-ministre, et ce travail est en cours. Je ne peux pas vous donner de date précise, mais je serai heureuse de poursuivre notre collaboration.

Rosemarie Falk: Quelles mesures concrètes ont été prises pour la mise en place de cette prestation?

L'hon. Patty Hajdu: Le ministère se prépare à planifier cette prestation, et j'espère que lorsqu'elle figurera dans un prochain budget, vous voterez en sa faveur, car il arrive à votre parti de voter contre des mesures que vous préconisez.

Rosemarie Falk: Si vous ne pouvez pas me donner de date aujourd'hui, pouvez-vous me dire quand vous serez en mesure de le faire?

Cela fait 17 mois.

L'hon. Patty Hajdu: Bien sûr, nous travaillons...

Rosemarie Falk: Nous avons fait le travail. J'ai fait le travail. Mon bureau a fait le travail sur ce dossier.

Le président: Je suis désolé, mais nous avons un rappel au Règlement.

Caroline Desrochers (Trois-Rivières, Lib.): Je suis désolée, mais c'est très difficile pour les interprètes quand l'orateur est interrompu. Deux personnes parlent en même temps.

Le président: Je vous remercie.

Je rappelle à tous les membres du Comité de tenir compte de l'interprétation.

Madame Falk, vous avez la parole.

Rosemarie Falk: Nous avons fait le travail nécessaire. Nous avions une date butoir pour l'entrée en vigueur. Le gouvernement a copié le projet de loi en principe, puis il n'a pas mis en œuvre la mesure. Le gouvernement a induit en erreur les familles adoptives et les familles d'intention en leur faisant croire qu'elles bénéficieraient de la prestation, mais ce n'est pas le cas. Vous ne pouvez pas me dire quand la prestation sera en place. C'est inacceptable.

À quelle date les familles d'intention et les familles adoptives peuvent-elles s'attendre à bénéficier de cette prestation?

• (1110)

L'hon. Patty Hajdu: Si vous souhaitez que nous poursuivions ce travail ensemble, je m'engage à vous inclure dans le processus.

Rosemarie Falk: Madame la ministre, je ne peux pas dire que ce soit vrai. Votre parti a voté contre le projet de loi que j'ai présenté. Il a refusé de donner la recommandation royale nécessaire pour qu'il soit adopté. Ensuite, vous l'avez copié en principe et vous ne l'avez pas mis en œuvre en 17 mois. Certains de ces enfants ont maintenant presque deux ans. C'est tout à fait inacceptable.

À quelle date la prestation entrera-t-elle en vigueur?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que la députée sait que les projets de loi d'initiative parlementaire qui nécessitent des dépenses de la part du gouvernement ne sont généralement pas adoptés, qu'ils viennent d'un député conservateur ou d'un député du gouvernement libéral...

Rosemarie Falk: Madame la ministre, vous n'avez pas de date.

L'hon. Patty Hajdu: ... votre question est donc quelque peu malhonnête, madame la députée.

Rosemarie Falk: Je vous demande une date.

L'hon. Patty Hajdu: Je vais toutefois vous dire ceci. Je viens de vous promettre que le gouvernement a l'intention de respecter son engagement et que nous travaillerons avec vous...

Rosemarie Falk: Madame la ministre, je passe à une autre question.

Votre ministère a-t-il établi un calendrier interne pour sa mise en œuvre?

L'hon. Patty Hajdu: Le ministère examine actuellement...

Rosemarie Falk: Est-ce que cela prendra plus de 17 mois, alors?

L'hon. Patty Hajdu: Je veillerai certainement à ce que vous soyez tenue informée de ce travail, madame la députée.

Rosemarie Falk: Avec tout le respect que je vous dois, madame la ministre, il ne s'agit pas d'un programme entièrement nouveau que l'on met sur pied. Il s'agit littéralement de reproduire les prestations de maternité dont bénéficient les femmes qui donnent naissance à un enfant. Les parents adoptifs et les parents d'intention cotisent déjà au régime d'assurance-emploi. Ils ont déjà accès aux prestations parentales de l'assurance-emploi. L'ajout d'une catégorie prévoyant 15 semaines supplémentaires ne devrait pas valoir des mois, voire des années, d'attente.

Madame la ministre, si cette question n'est pas politique, pouvez-vous simplement être honnête avec les familles qui attendent toujours et leur expliquer pourquoi elles attendent toujours?

L'hon. Patty Hajdu: Je compte sur votre soutien lorsque nous présenterons cette mesure, que ce soit dans le cadre d'un budget ou d'une autre mesure. J'espère sincèrement que votre parti l'appuiera.

Rosemarie Falk: N'était-ce pas dans l'Énoncé économique de l'automne 2024? C'était il y a longtemps. Il n'y a eu aucun progrès sur ce dossier. Je trouve cela tout à fait inacceptable. Ne pensez-vous pas que c'est inacceptable?

L'hon. Patty Hajdu: Je me suis engagée envers vous, à plusieurs reprises je crois, à faire en sorte que votre bureau soit inclus dans ce travail.

Rosemarie Falk: Très bien. Merci.

Madame la ministre, EDSC a-t-il terminé toutes les enquêtes internes sur ses employés qui ont frauduleusement demandé la Prestation canadienne d'urgence, la PCU, alors qu'ils avaient un emploi à plein temps?

Paul Thompson (sous-ministre, ministère de l'Emploi et du Développement social): Oui. Nous avons terminé cette enquête.

Rosemarie Falk: Elles sont toutes terminées. Combien d'employés d'EDSC au total ont fait l'objet d'une enquête pour avoir reçu indûment la PCU?

Paul Thompson: Je vais devoir vous communiquer le nombre total de personnes qui ont fait l'objet d'une enquête.

Rosemarie Falk: Veuillez fournir cette information au Comité.

Paul Thompson: En tout, nous avons pris des mesures contre une cinquantaine de personnes.

Rosemarie Falk: Fournirez-vous cette information au Comité?

Paul Thompson: Oui.

Rosemarie Falk: Combien ont été innocentés, combien ont vu leur habilitation de sécurité révoquée et combien ont été officiellement licenciés?

Paul Thompson: Encore une fois, cette information est disponible. Je serai ravi de la fournir au Comité. Nous avons pris des mesures contre une cinquantaine d'employés.

Rosemarie Falk: Parfait.

J'ai une dernière question. Des cas ont-ils été renvoyés à la GRC ou à d'autres organismes d'application de la loi en vue d'une éventuelle enquête criminelle? Veuillez fournir cette information au Comité.

Paul Thompson: Nous pouvons également vous fournir cette information.

Rosemarie Falk: Veuillez aussi nous indiquer où en sont ces renvois, le cas échéant.

Le président: Merci, madame Falk.

[Français]

Madame Koutrakis, vous avez la parole pour six minutes.

Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Merci, madame la ministre, de passer ces deux heures avec nous aujourd'hui. J'ai hâte d'en savoir plus sur tout le travail important qui est accompli en coulisses.

Merci également aux représentants d'EDSC de leur présence aujourd'hui.

Madame la ministre, dans vos observations préliminaires, vous avez mentionné la modernisation du Guichet-Emplois. Cela fait évidemment partie de la réponse aux droits de douane. En quoi le nouveau système aide-t-il les travailleurs à trouver plus rapidement un emploi, et les bénéficiaires de l'assurance-emploi y recourent-ils plus?

L'hon. Patty Hajdu: Je vous remercie. C'est une excellente question. Je pense que le Guichet-Emplois fait partie de la réussite discrète des mesures que nous prenons, notamment face aux répercussions des droits de douane sur de nombreuses industries.

Comme je l'ai mentionné dans mes observations préliminaires, nous transformons l'assurance-emploi pour réagir rapidement à certaines des situations les plus difficiles et pour soutenir les secteurs les plus durement touchés. Ainsi, nous facilitons l'inscription au Guichet-Emplois, avec une connexion automatique au Guichet-Emplois en passant par l'assurance-emploi, et nous faisons en sorte qu'elles puissent utiliser pleinement cet outil. Nous constatons d'ailleurs une augmentation: 35 % des bénéficiaires utilisent maintenant le Guichet-Emplois, ce qui est nettement plus que les 10 % que nous avions atteints avant cela.

L'information qu'ils reçoivent est utile pour trouver un emploi qui correspond à leurs compétences dans leur propre région et pour connaître la situation dans leur région. Bien entendu, nous travaillons beaucoup aussi avec les employés concernés par le partage du travail. Je pense que, pour nous, la meilleure solution est que les employeurs puissent être retenus par une industrie ou un employeur fortement touché. C'est là que le partage du travail intervient. En fait, les employeurs disent que ce dont ils ont le plus besoin, c'est de pouvoir conserver ces travailleurs qualifiés. Malheureusement, de petits employeurs ne peuvent peut-être pas garder leur effectif. Dans ce cas, le Guichet-Emplois peut faire toute une différence.

• (1115)

Annie Koutrakis: Madame la ministre, avons-nous entendu parler de cas où cela fonctionne? Avons-nous reçu des commentaires de parties concernées qui nous disent en quoi ce changement les aide ou comment elles pensent qu'il les aidera à cet égard?

L'hon. Patty Hajdu: Oui, tant du côté des employeurs que des employés. Il arrive que des employés ne connaissent pas le Guichet-Emplois ou n'en voient pas l'utilité. Or, ils peuvent offrir directement leurs services à un employeur. Nous allons même plus loin dans la transformation du Guichet-Emplois pour que, bientôt, les employés puissent recevoir des commentaires sur leur candidature.

Beaucoup de chercheurs d'emploi parlent, entre autres, du fait qu'ils envoient leur CV par une autre des applications de recherche d'emploi et qu'ils n'obtiennent pas de réponse. Ils ne savent pas ce qu'est devenue leur candidature. En revanche, les gens disent qu'avec le Guichet-Emplois, ils ont plus souvent un retour des employeurs. Quant aux employeurs, ils trouvent vraiment efficace de pouvoir utiliser le Guichet-Emplois pour contacter le plus grand nombre d'employés bien formés qui correspondent à leur travail.

Je dirai que l'accueil et le succès sont retentissants. Je pense que nous pouvons faire plus pour rendre cet outil numérique encore plus efficace. Encore une fois, il s'agit d'une source d'information fiable pour les employés et qui mérite d'être promue dans chacune de nos circonscriptions comme outil de recherche d'emploi.

Annie Koutrakis: Nous entendons souvent parler des jeunes et des difficultés qu'ils vivent à cause du chômage. Nous savons qu'ils sont devenus un moteur important de la politique publique. Quels

processus ou quelles consultations le gouvernement a-t-il utilisés pour recueillir des commentaires directement auprès de jeunes Canadiens, et quelle incidence ces commentaires ont-ils eue sur les mesures en faveur de l'emploi des jeunes que nous voyons dans le budget de 2025?

L'hon. Patty Hajdu: En fait, nous consultons beaucoup les jeunes sur de nombreux programmes, qu'il s'agisse des services d'emploi pour les jeunes... il y a une boucle de rétroaction constante et de qualité. Comme vous le savez, nous travaillons avec de nombreux partenaires. Par exemple, la Stratégie emploi jeunesse offre des formations par l'intermédiaire de partenaires à but non lucratif. Il existe de nombreux autres partenaires. Cela nous donne l'occasion non seulement de rencontrer des jeunes et de dialoguer avec eux, ce que le ministère fait régulièrement, mais aussi d'obtenir une rétroaction de qualité sur les résultats de ces programmes.

J'ai été très impressionnée quand j'ai rencontré un jeune homme la semaine dernière à Calgary, Juan Vargas, qui était ravi de voir dans le budget le Groupe de jeunes pour le climat. Juan Vargas fait partie d'une organisation appelée Climate Emergency Unit. Il a expliqué que, selon lui, c'était grâce à son plaidoyer direct que cette organisation a obtenu quelque chose de concret dans le budget. Qu'il s'agisse d'un programme comme celui-ci, de Connexion compétences ou d'Emplois d'été Canada, il existe une boucle de rétroaction constante avec les jeunes sur le type de soutien dont ils pourraient avoir besoin.

Enfin, vous vous rappelez peut-être qu'il y a plusieurs années, nous avons financé un projet appelé Centre des Compétences futures. Le Centre des Compétences futures favorise l'innovation, le développement des compétences et les talents, et il collabore régulièrement avec différentes organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse, afin de s'assurer que les programmes conçus par les employeurs et les formateurs correspondent à ce que les jeunes disent être utile.

Annie Koutrakis: Madame la ministre, nous avons beaucoup entendu parler des grands projets et des estimations en matière d'emploi. Pouvez-vous donner au Comité une idée de la manière dont des emplois sont créés et de la taille des investissements que ces projets suscitent dans l'économie à l'heure actuelle?

L'hon. Patty Hajdu: Tout à fait. J'étais très fière d'être aux côtés du premier ministre lors de l'annonce, il y a quelques mois, de la première tranche de grands projets sélectionnés pour examen. En fait, les Syndicats des métiers de la construction du Canada étaient présents en force à nos côtés. Je pense que cela montre tout l'intérêt que les métiers du bâtiment voient à l'investissement dans de grands projets. Bien sûr, nous aurons besoin de plusieurs milliers de travailleurs spécialisés pour réaliser ces projets, non seulement les grands projets, mais aussi les logements qu'il est prévu...

• (1120)

Le président: Merci, madame la ministre.

L'hon. Patty Hajdu: ... et qui sont déjà en construction dans bien des collectivités du pays. Cela va créer de formidables occasions.

Le président: Merci, madame la ministre. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie madame la ministre ainsi que les sous-ministres d'être parmi nous aujourd'hui.

J'ai beaucoup de questions. Nous avons parlé de plusieurs sujets qui ont souvent beaucoup de liens avec les champs de compétence des provinces.

De mon côté, je vais parler des champs de compétence fédérale. Le premier sujet est une priorité pour le Bloc québécois. Dans la précédente législature, Louise Chabot, ancienne députée de la circonscription Thérèse—De Blainville, avait déposé un projet de loi sur l'assurance-emploi. Le Bloc québécois va évidemment revenir à la charge et déposer un projet de réforme. Le parti gouvernemental dit vouloir mener à terme cette réforme depuis 2015.

Madame la ministre, lorsque le projet de loi du Bloc québécois sera déposé, allez-vous voter en faveur de cette réforme que votre gouvernement souhaite faire depuis 2015?

L'hon. Patty Hajdu: Merci de la question.

Il est prématuré pour moi de dire si je serai en faveur ou non d'un projet de loi que je n'ai pas encore lu.

[Traduction]

Je pense qu'il est important que je lise le projet de loi.

[Français]

Marilène Gill: Je le savais. J'avais un peu deviné.

Le projet de loi du Bloc québécois a été déposé en novembre 2024. Ce serait donc relativement la même chose aujourd'hui. Ça réglerait toutes les questions des différentes parties prenantes. Ce ne sera donc pas une surprise lorsque le projet de loi sera déposé à nouveau.

Depuis la réforme menée par M. Axworthy en 1996, il y a eu des consultations. Depuis 2015, vous avez certainement fait des consultations aussi. Il n'y a donc pas de surprise.

Ce projet de loi répond aux demandes de plusieurs groupes. Je pense notamment à la question du trou noir. Il est vraiment important de régler cela pour l'ensemble de la population, notamment les travailleurs de l'industrie saisonnière.

Madame la ministre, comme vous le savez, lors d'un vote, les députés peuvent renvoyer un projet de loi en comité parlementaire pour qu'il y soit étudié et modifié. De toute façon, comme le sujet du projet de loi porte sur l'assurance-emploi, il aura besoin de l'assentiment du parti gouvernemental.

Seriez-vous prête à appuyer le renvoi de ce projet de loi en comité parlementaire pour qu'il y soit étudié?

Plus tôt, vous avez dit à une de mes collègues que vous pourriez le prendre sous votre aile pour faire en sorte qu'il soit adopté et mis en œuvre rapidement.

C'est dans ce sens que j'aimerais que vous me répondiez, par oui ou par non.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Encore une fois, je n'apporterai pas mon soutien inconditionnel à un projet de loi que je n'ai pas encore vu. Je pense toutefois qu'il est important que nous travaillions ensemble. Si vous souhaitez collaborer avec mon cabinet, nous pouvons nous appuyer sur certaines des mesures que nous avons déjà prises pour transformer l'assurance-emploi. Elles figurent peut-être

dans le projet de loi dont vous parlez — par exemple les semaines supplémentaires pour les travailleurs de longue date.

[Français]

Marilène Gill: Je dois vous interrompre, madame la ministre. J'ai beaucoup de questions à vous poser.

Lorsqu'un projet de loi est déposé à la Chambre des communes, le premier vote est un vote de principe. Étant donné que cela fait 10 ans que le gouvernement promet une réforme de l'assurance-emploi, j'imagine qu'il serait d'accord pour renvoyer le projet de loi en comité parlementaire.

Le principe du projet de loi est de réformer l'assurance-emploi. Ce n'est donc pas une question d'avoir lu ou non le projet de loi. Même si vous n'étiez pas la ministre responsable de l'assurance-emploi ces dix dernières années, il s'agit d'un engagement du gouvernement, c'est une volonté théorique du gouvernement.

J'aimerais avoir une réponse positive de vote part. Puisque c'est une question de principe, j'aimerais que vous me disiez que le gouvernement ira de l'avant en première lecture, parce qu'il faut une réforme.

Ce que je comprends, c'est que vous dites aux syndicats, aux employés et aux employeurs désireux de voir une réforme de l'assurance-emploi que votre gouvernement n'a pas cette volonté de renvoyer en comité parlementaire un projet de loi, qui ferait le travail du gouvernement. Les députés pourraient en débattre et le modifier dans le but de faire avancer la réforme. Celle-ci tarde à se concrétiser, et elle n'est près de se réaliser.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Non, je n'ai pas dit que nous ne le ferions pas ou que nous le ferions. Ce que j'ai dit, c'est qu'il serait irresponsable de la part de tout gouvernement d'accepter en principe de renvoyer en comité un projet de loi avant de l'avoir vu. Je suis également ministre depuis 10 ans, et je peux vous dire qu'il peut y avoir toutes sortes de choses dans les projets de loi qui peuvent être faisables ou pas. Nous attendons avec impatience de voir votre projet de loi et nous pourrions, espérons-le, l'appuyer, ce qui sera plus probable si nous travaillons ensemble.

[Français]

Marilène Gill: Oui, je l'espère aussi.

À vrai dire, j'aimerais que le gouvernement dépose un projet de loi en ce sens.

Avez-vous vraiment l'intention de déposer un projet de réforme? Je pose cette question parce que la lettre de mandat du premier ministre est très générale. On ne sait pas exactement où se dirige le gouvernement.

J'ai écouté votre discours liminaire. Évidemment, je lis un peu tout ce qui se fait au gouvernement, mais on ne parle pas de l'assurance-emploi. Vous parlez de certaines mesures, mais il s'agit toujours de mesures provisoires, qui prennent fin après un certain temps. Je pense notamment aux mesures temporaires auxquelles on a mis fin à cause de dates arbitraires. Cela a mis des gens en difficulté.

Avez-vous vraiment, dans vos cartons, un projet visant à réformer l'assurance-emploi? C'est évidemment vous qui pouvez répondre. C'est votre profession de foi envers vous-même. J'imagine que vous vous faites confiance.

Souhaitez-vous déposer une réforme de l'assurance-emploi dans les quatre prochaines années comme ministre de l'Emploi et des Familles?

• (1125)

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: En fait, nous n'avons pas attendu pour modifier plusieurs mesures qui aident vraiment les travailleurs à l'heure actuelle. Par exemple...

[Français]

Marilène Gill: Excusez-moi, madame la ministre.

Je parle plutôt de la promesse que vous avez faite en 2015 et qui a été réitérée dans les diverses plateformes électorales de votre formation politique. Ça disait vouloir mettre en œuvre une réforme.

Ça fait 10 ans que l'on dit à tout le monde qu'on va la mettre en œuvre, cette réforme.

Dans les quatre prochaines années, envisagez-vous, comme ministre, de remplir cette promesse qui est faite par votre gouvernement aux Québécois et aux Canadiens depuis 10 ans?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Ce que je vous dis, c'est que nous n'avons pas attendu un projet de loi pour modifier plusieurs mesures préconisées depuis très longtemps, comme, par exemple...

[Français]

Marilène Gill: Non, ce n'est pas ce que les gens veulent. Ils veulent une réforme.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le président, si je pouvais finir de répondre...

[Français]

Marilène Gill: En fait, madame la ministre, vous me dites non. Je pense donc que le débat est terminé à ce sujet.

Passons à une autre question. Elle porte sur Postes Canada. Le sujet m'intéresse également, parce que ça touche les travailleurs. Le gouvernement dit qu'il va créer des emplois, mais, tout compte fait, on en coupe énormément.

Au mois de juin, des pertes de 253 millions de dollars ont été enregistrées. Au même moment, Purolator annonçait des rabais de 65 % sur ses services. Or, on sait que Postes Canada possède 91 % des parts de Purolator.

Je sais que votre gouvernement a été talonné par plusieurs formations politiques pour mettre en œuvre une loi.

Puisque mon temps de parole est écoulé, j'y reviendrai, madame la ministre.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Gill.

[Traduction]

Madame Goodridge, vous disposez de cinq minutes.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Merci, madame la ministre, d'être des nôtres aujourd'hui.

Depuis 2017, le prix des préparations pour nourrissons a augmenté de 84 % au Canada, selon Statistique Canada, alors que, se-

lon le Bureau of Labor Statistics, il n'a augmenté que de 42,9 % aux États-Unis. Pourquoi l'inflation est-elle deux fois plus élevée au Canada sur ce produit? Cela vous préoccupe-t-il?

L'hon. Patty Hajdu: Je trouve inquiétant que des produits comme les préparations pour nourrissons, qui ne sont pas facilement remplaçables, soient aussi chers. Nous avons évidemment eu plusieurs échanges à la Chambre à ce sujet. Il y a des choses que le gouvernement peut contrôler et d'autres pas.

En revanche, il peut décider d'augmenter l'allocation de fonds aux personnes qui...

Laila Goodridge: Est-ce que cela a...

L'hon. Patty Hajdu: ... doivent acheter des préparations pour nourrissons.

Laila Goodridge: En a-t-il été question au Cabinet?

L'hon. Patty Hajdu: En fait, Santé Canada a apporté quelques modifications à la réglementation pour faciliter l'importation au Canada de préparations pour nourrissons. Je vous encourage à poser la question à la ministre...

Laila Goodridge: Je le sais bien. J'ai d'ailleurs plaidé en ce sens lorsque nous cherchions une solution à la pénurie de préparations pour nourrissons.

Ce que j'ai constaté de la part de l'actuel gouvernement, et du gouvernement précédent depuis 10 ans, c'est une absence d'action et d'intérêt réel. Nous sommes en situation de crise. Les parents paient 50 \$ pour un contenant de préparation pour nourrissons. En 2020, ce même contenant coûtait 29 \$. Le montant que votre gouvernement verse aux familles n'a pas augmenté dans les mêmes proportions, donc...

L'hon. Patty Hajdu: Eh bien, je dirai, en fait...

Laila Goodridge: ... vous ne pouvez pas continuer à dire: « Oh, mais nous donnons tout cet argent aux familles. »

Nous devons nous attaquer à la cause profonde du problème. Or, la cause profonde du problème est que les aliments coûtent trop cher. Les préparations pour nourrissons ne sont pas remplaçables pour les familles qui en dépendent. Elles sont absolument indispensables.

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le président, en fait, l'Allocation canadienne pour enfants, que ce parti refuse systématiquement d'augmenter depuis 2016, a suivi le rythme de l'inflation. C'est une mesure qui a nettement réduit la pauvreté chez les enfants dans ce pays.

En fait, entre 2015 et aujourd'hui — 2019, en fait —, le taux de pauvreté infantile a baissé de 42 %, et la pauvreté continue de reculer grâce à un certain nombre de mesures.

Laila Goodridge: Avec tout le respect que je vous dois...

L'hon. Patty Hajdu: Vous avez une occasion, madame la députée, de cesser de vous opposer aux familles. Les familles savent qu'il y a des défis à relever...

Laila Goodridge: Avec tout le respect que je vous dois, madame la ministre, une augmentation de 84 % en huit ans du prix des préparations pour nourrissons est bien supérieure à l'indice des prix à la consommation. Donc, non, vous n'avez pas fait ce qu'il fallait.

Le vrai problème est que nous dépendons d'importations massives de préparations pour nourrissons. Il a fallu des mois à Santé Canada pour se décider à nous autoriser à importer d'Europe des préparations pour nourrissons, alors que nous étions en situation de crise. Les familles peinaient à joindre les deux bouts.

Il y a actuellement des familles qui achètent des préparations pour nourrissons dans des bacs ouverts parce que c'est le moyen le moins cher pour elles de s'en procurer. Des familles m'ont contactée pour me dire qu'elles achetaient des préparations pour nourrissons qu'elles savaient être volées. Les préparations pour nourrissons font partie des aliments les plus volés. Au Canada, elles sont gardées sous clé.

• (1130)

L'hon. Patty Hajdu: Alors pourquoi, en tant que députée, êtes-vous opposée à l'augmentation de l'Allocation canadienne pour enfants et à des mesures telles que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants? Comme nous l'avons souligné...

Laila Goodridge: Parce qu'elles ne fonctionnent pas. Si elles fonctionnaient, un enfant sur trois ne serait pas client des banques alimentaires.

L'hon. Patty Hajdu: En fait, si elles ne fonctionnent pas, l'Allocation canadienne pour enfants est encore plus élevée. De la naissance à trois ans, ces enfants...

Laila Goodridge: Cela ne suffit pas à couvrir la différence.

L'hon. Patty Hajdu: ... recevront jusqu'à 7 000 \$, ou plus, par an au titre de l'Allocation canadienne pour enfants, qui est indexée sur l'inflation, et vous votez chaque fois contre toute augmentation.

Laila Goodridge: Mais le...

L'hon. Patty Hajdu: Je me demande pourquoi vous pensez que cet argent supplémentaire n'aidera pas la famille que vous décrivez.

Laila Goodridge: Ce que je vous dis, madame la ministre, c'est que l'inflation sur les préparations pour nourrissons... parce que le gouvernement a refusé de prendre de réelles mesures pour améliorer la situation dans ce dossier. Quand je pose des questions à ce sujet à la Chambre des communes, savez-vous ce que l'on me répond? Le programme d'alimentation scolaire. Les bébés ne vont pas à l'école.

Les familles qui utilisent ces produits n'ont pas d'autre option. Un nombre incalculable de familles, qu'elles soient adoptives, qu'elles ne puissent pas allaiter pour une raison ou une autre ou qu'elles choisissent de ne pas le faire... C'est leur seule option pour nourrir leurs enfants. Le gouvernement se contente de dire qu'il donne tout cet argent et de s'étonner que les familles ne trouvent pas de solution. C'est un échec du gouvernement, un point c'est tout.

L'hon. Patty Hajdu: En fait, un de vos députés a tourné en dérision nos programmes socialistes l'autre jour, quand nous parlions de choses comme l'Allocation canadienne pour enfants. Nous comprenons que le programme d'alimentation scolaire ne...

Laila Goodridge: Madame la ministre, quand on va ailleurs...

Un député: *[Inaudible]*

Laila Goodridge: Non, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le président: C'est à moi d'en décider, madame Goodridge.

[Français]

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): J'invoque le Règlement. Elles parlent toutes les deux en même temps.

Il y a trop d'interruptions, monsieur le président.

Le président: Merci.

[Traduction]

Poursuivez.

Je demande à tous les membres du Comité de bien vouloir respecter les interprètes qui doivent traduire vos observations et de se comporter en conséquence.

Madame Goodridge, vous avez la parole.

Laila Goodridge: Je vais aborder le sujet sous un angle légèrement différent.

Avez-vous discuté de cette question avec le premier ministre, oui ou non?

L'hon. Patty Hajdu: Le premier ministre et moi-même discutons régulièrement de l'abordabilité. En fait, je lui suis reconnaissante d'avoir maintenu des programmes liés à l'abordabilité, tous les programmes de soins...

Laila Goodridge: Avez-vous précisément discuté avec lui des préparations pour nourrissons?

L'hon. Patty Hajdu: ... sont intacts dans le budget que vous avez rejeté.

Le président: Je suis désolé. Mme Gill invoque le Règlement.

[Français]

Marilène Gill: Monsieur le président, encore une fois, je me fais du souci pour les interprètes. On me dit que c'est souvent inaudible.

[Traduction]

Le président: Moi aussi.

[Français]

Marilène Gill: Je sais que nous avons suffisamment de temps.

Peut-on s'en occuper d'un côté et de l'autre?

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): C'est parce que son microphone n'était pas allumé.

Marilène Gill: Son microphone n'était pas allumé.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Gill.

Je rappelle que c'est au tour de la députée de poser des questions, mais je demanderai aux membres du Comité de respecter le fait que vous posez une question et que vous laissez un temps raisonnable pour y répondre.

Vous avez la parole, madame Goodridge.

Laila Goodridge: Plus précisément, madame la ministre, avez-vous discuté expressément avec le premier ministre de l'inflation sur les préparations pour nourrissons et de la situation de crise dans laquelle elle met les familles, oui ou non?

L'hon. Patty Hajdu: Le budget de 2025...

Laila Goodridge: Non, je vous ai demandé de répondre par ou « oui » ou par « non ».

L'hon. Patty Hajdu: J'ai longuement discuté avec le premier ministre des problèmes d'abordabilité que connaissent les familles...

Laila Goodridge: Plus précisément des préparations pour nourrissons?

L'hon. Patty Hajdu: ... et c'est pourquoi, dans le budget de 2025, tous les programmes de soins sont protégés. Toutes les mesures relatives à l'abordabilité sont protégées. En fait, il prévoit une réduction d'impôt pour 22 millions de Canadiens, et vous avez voté contre.

Laila Goodridge: Merci, madame la ministre, donc c'est...

Le président: Madame Goodridge, madame la ministre, vous avez dépassé votre temps de parole, et je l'ai mis sur pause pendant tous les rappels au Règlement. Je vous rappelle toutefois qu'on ne peut pas dicter sa réponse au témoin. Vous pouvez formuler la question comme vous le souhaitez. Le témoin décide de sa réponse.

Sur ce, nous passons à Mme Desrochers pour cinq minutes.

[Français]

Caroline Desrochers: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie, madame la ministre, d'être avec nous ce matin.

Premièrement, je vous remercie beaucoup de tous les plaidoyers que vous avez faits pour maintenir dans le budget de 2025 toutes les mesures relatives à l'abordabilité. Ces mesures aident vraiment nos familles à affronter des moments difficiles quand ils en ont besoin. Je veux vous remercier, de la part de toutes les familles de ma circonscription, et, j'en suis certaine, de la part des familles se trouvant dans les circonscriptions de mes collègues aussi, y compris ceux de l'opposition.

J'aimerais commencer par vous donner un peu de temps pour terminer votre pensée.

[Traduction]

Vous alliez dire quelques mots sur des changements déjà apportés à l'assurance-emploi au cours des dernières années, et je me demandais si vous pouviez commencer par là.

• (1135)

L'hon. Patty Hajdu: Volontiers.

[Français]

Merci beaucoup.

C'est un grand honneur pour moi de travailler pour les familles canadiennes de tout le pays. C'est une période où il y a beaucoup d'anxiété. Le monde est bien différent, maintenant, compte tenu de la guerre tarifaire et de ses conséquences sur les familles canadiennes.

[Traduction]

Je dirai que nous savions que cela allait se produire, car nous avons vu que les droits de douane se répercutaient de plus en plus sur les familles et les entreprises canadiennes. C'est pourquoi nous avons pris sans tarder des mesures au début du printemps, afin de transformer très rapidement l'assurance-emploi pour faire face à toute situation de licenciements ou d'instabilité.

Il y a deux choses.

Nous voulions nous assurer que les entreprises qui ont des travailleurs qualifiés qu'elles souhaitent garder puissent le faire. Nous avons pu appliquer le partage du travail à un plus grand nombre pour les entreprises, ce qui leur permet de conserver leurs employés avec l'aide de l'assurance-emploi. Les entreprises peuvent non

seulement garder leurs employés, mais aussi conserver leurs compétences. Si vous avez déjà dirigé une entreprise, vous savez qu'il n'y a rien de plus dangereux que de perdre tout son effectif et d'essayer ensuite de le rappeler. Souvent, ces personnes ne sont plus disponibles, et l'entreprise est encore plus en difficulté. Il ne s'agissait pas seulement des familles, mais aussi de la stabilité des secteurs.

Nous avons également supprimé le délai de carence pour les travailleurs. Il était généralement d'une semaine au moins, et nous l'avons supprimé. Vous pouvez toucher des prestations d'assurance-emploi dès le moment où vous êtes licencié, et vous pouvez conserver votre indemnité de départ. Avant, vos prestations d'assurance-emploi étaient souvent retenues en fonction des congés payés que vous aviez accumulés ou d'autres types de paiements. À présent, vous pouvez garder cet argent, ce qui permet de le mettre de côté, de le garder ou de payer des factures, selon le cas. Les périodes de paiement sont également plus longues pour les travailleurs de longue date, jusqu'à 20 semaines supplémentaires, car nous savons qu'il peut être plus difficile pour eux de réintégrer le marché du travail et qu'ils cotisent à l'assurance-emploi depuis longtemps.

Ce type de mesures aide les employés touchés et protège les employeurs qui font souvent le difficile travail de passer à un nouveau produit, à un nouveau service ou à une nouvelle approche, et qui ne veulent pas perdre leurs employés, qui sont très compétents et vraiment adaptés à leur milieu de travail.

Caroline Desrochers: Toujours en ce qui concerne l'emploi, nous avons été très heureux de voir, dans le dernier rapport de Statistique Canada, qu'il s'est créé 67 000 emplois en octobre. Le taux de chômage est tombé à 6,9 %, ce qui est bien mieux que prévu.

Vous avez mentionné tout à l'heure le programme Maisons Canada et tous les emplois qu'il va créer. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur d'autres initiatives du budget de 2025 qui vont vraiment stimuler l'emploi dans toutes les collectivités du Canada?

L'hon. Patty Hajdu: Vous avez raison, nous avons enregistré de très bons chiffres deux mois de suite. Je dirai que l'emploi est stable et que les résultats sont bien meilleurs que ce que prévoyaient les économistes. Je pense que cela tient à l'ambition du pays.

En fait, le Canada se classe au deuxième rang des meilleures destinations de l'investissement direct étranger, derrière les États-Unis. C'est un excellent classement et c'est le résultat des investissements que nous faisons dans notre pays, qu'il s'agisse de grands projets, comme l'a annoncé le premier ministre, qui commencent vraiment à se matérialiser avec le soutien du Bureau des grands projets, ou d'investissements dans la construction de logements, avec les annonces du budget de 2025 sur les investissements dans les infrastructures.

Je viens d'une petite collectivité semi-rurale. Il est important que les petites collectivités disposent d'équipements tels que des centres communautaires, des centres de loisirs, des bibliothèques et des centres pour personnes âgées. En fait, même dans ma circonscription, nous avons dans le passé financé des travaux comme la réfection de piscines publiques, afin que les gens puissent travailler dans ces collectivités et aient envie d'y rester.

Nous veillons vraiment à ce que chaque dollar que nous dépensons serve à créer des emplois. Je pense que le budget de 2025 a une ambition qui n'échappe pas au reste du monde.

[Français]

Le président: Merci, madame Desrochers.

Madame Gill, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Je remercie également Mme la ministre d'être avec nous.

Certaines de mes questions n'ont pas encore eu de réponse. Je vais cependant aborder un autre sujet, soit celui de l'industrie forestière.

Vous avez mentionné à maintes reprises que la création d'emplois était à la hausse. On sait pourtant que 40 000 fonctionnaires seront mis à pied. Ce n'est donc pas réellement de la création d'emplois, comme le notait si bien le Congrès du travail du Canada, soit le CTC.

Au Québec, l'industrie forestière est un pilier de l'économie. Votre gouvernement, le premier ministre et vous-même, vous avez dit que les travailleurs forestiers devraient se recycler.

J'aimerais que vous vous adressiez aux gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi et de la Côte-Nord. Ces régions ont subi des pertes d'emploi. Je crois que dans ma circonscription, à Port-Cartier, on a perdu une centaine d'emplois la semaine dernière. Vous dites donc aux travailleurs de se recycler. Selon moi, ce n'est pas de la création d'emplois.

J'aimerais savoir ce que vous dites à ces gens.

Cette invitation à se recycler veut-elle dire que le gouvernement laisse tomber complètement les travailleurs de l'industrie forestière?

• (1140)

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Absolument pas. En fait, dans le secteur du bois d'œuvre, nous avons 3 000 postes en partage d'emploi, ce qui signifie que les entreprises ont recours aux mesures de partage d'emploi de l'assurance-emploi. Vous avez parlé de l'assurance-emploi tout à l'heure. Les entreprises trouvent cet outil très utile pour protéger leurs travailleurs pendant qu'elles se réorientent.

[Français]

Marilène Gill: Madame la ministre, quand les compagnies ferment leurs portes par manque de soutien du gouvernement, que faut-il faire? Le gouvernement n'accepte pas de donner des subventions pour maintenir le lien d'emploi, comme des subventions salariales. Cela se faisait lors de la pandémie liée à la COVID-19. C'est ce que demandent les entreprises.

On n'avance pas non plus sur le plan des droits compensateurs et antidumping. On dit aux travailleurs de se recycler. Se recycler, ce n'est pas un partage de temps. Leur dire de se recycler, c'est leur dire que leur emploi est fini, que l'industrie n'existe plus, qu'ils doivent aller travailler ailleurs.

Dans certaines régions, c'est très difficile. Ce sont souvent des endroits où il y a seulement un type d'industrie. Elles ont davantage besoin de développement.

Je vous demande donc ce que votre gouvernement veut dire par « se recycler ».

Est-ce le message que vous envoyez à nos travailleurs? Leur dites-vous que leur industrie et leurs emplois sont perdus à jamais?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Je viens moi aussi d'une région productrice de bois d'œuvre et je sais très bien ce qui se passe quand une scierie ou une usine de pâtes et papiers ferme. Je sais parfaitement combien cette situation est difficile. C'est pourquoi nous n'avons pas attendu pour agir. C'est pourquoi nous voulons faire en sorte que les employeurs...

[Français]

Marilène Gill: Vous ne répondez pas à la question, madame la ministre.

Vous êtes d'une région forestière. Vous savez donc combien c'est difficile. Ce que je vous demande, c'est si votre gouvernement a abandonné l'industrie forestière.

Dites-vous aux gens de chez nous que leurs emplois sont terminés à jamais?

C'est ma question. Moi aussi, je viens d'une région forestière. Nous ne réagissons pas de la même façon à la crise forestière.

Le président: Merci, madame Gill.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Souhaitez-vous que je réponde, monsieur le président?

Le président: Non. Vous pourrez le faire dans une question complémentaire, si vous le souhaitez.

Monsieur Genuis, vous disposez de cinq minutes.

Garnett Genuis: Bienvenue, madame la ministre.

Le budget de 2025 propose de « limiter de manière générale [...] l'accès à la Bourse canadienne pour étudiants à temps plein fréquentant des établissements d'enseignement publics et des établissements privés sans but lucratif ».

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le gouvernement propose de priver de bourses d'études des étudiants qui fréquentent la plupart des collèges professionnels et d'autres types d'établissements privés?

L'hon. Patty Hajdu: En fait, la plupart des programmes proposés par les collèges professionnels ne sont pas admissibles actuellement. Les programmes d'une durée de deux ans ou moins n'étaient déjà pas admissibles avant. Premièrement, nous voulons nous assurer que les fonds publics vont à des établissements publics et, deuxièmement, nous voulons lutter contre la tendance de certains collèges professionnels à faire passer des programmes de deux à quatre ans pour que les étudiants soient admissibles aux bourses. Cependant, il leur faut plus de temps pour obtenir leur diplôme, parfois sans titre de compétence supplémentaire.

Garnett Genuis: Merci de votre réponse, madame la ministre.

Je répondrai que cet argent ne va pas aux établissements, mais aux étudiants. Certains programmes, comme ceux pour devenir chiropraticien ou pour étudier la médecine traditionnelle chinoise, sont peu, voire pas, offerts dans les établissements publics. Je ne pense pas que quiconque accuse ces programmes d'être artificiellement prolongés. Il est évident qu'on ne peut pas devenir chiropraticien en un an d'études.

Que direz-vous à un étudiant issu d'un milieu à revenu de faible à moyen qui souhaite se former à une de ces professions, qui sait qu'elle est recherchée et qui s'inquiète des mesures budgétaires qui disent qu'il n'aura plus accès aux bourses auxquelles ont droit les étudiants qui étudient dans une université?

L'hon. Patty Hajdu: Ce que je dirai, c'est que nous veillons à ce que les étudiants qui ont besoin d'un soutien financier puissent continuer d'y avoir accès. Nous faisons en sorte que les bourses d'études canadiennes soient accessibles aux étudiants qui en ont besoin. Le ministre aura une exemption...

• (1145)

Garnett Genuis: Je suis désolé, mais avec tout le respect que je vous dois, madame la ministre, ce n'est pas le cas. Je viens de vous donner un exemple. Prenons le cas d'un jeune issu d'un milieu modeste qui a toujours voulu devenir chiropraticien. Sans que ce soit de sa faute, les établissements qui offrent ce programme d'études sont organisés d'une certaine manière et, en raison d'un changement dans ce budget, il ne sera plus admissible aux bourses d'études. Des gens comptent sur les services fournis par les professionnels de ce domaine. Que leur direz-vous? Vous apportez manifestement un changement qui fait que cet étudiant n'est plus admissible à des bourses auxquelles n'importe qui d'autre aurait droit en suivant un autre type de programme d'études.

L'hon. Patty Hajdu: Je dirai que, si une profession s'inquiète au sujet des changements par rapport à une situation très particulière, comme celle que vous décrivez pour la chiropraxie, le ministre a le pouvoir d'accorder des exemptions, et je suis disposée à collaborer avec les programmes concernés.

Je peux dire que nous savons que le taux de défaut de remboursement des prêts étudiants est plus élevé pour les collèves professionnels. Nous avons constaté, dans certains cas, que des étudiants obtenaient leur diplôme à l'issue d'un programme de quatre ans qui était auparavant un programme de deux ans. En fait, nous pensons que les fonds publics devraient aller à des établissements publics.

Garnett Genuis: Avec tout le respect que je vous dois, madame la ministre, ma mère a suivi une formation d'ergothérapeute. À l'époque, il s'agissait d'un programme de premier cycle. Aujourd'hui, c'est un programme de maîtrise. Beaucoup de programmes universitaires qui étaient plus courts auparavant ou qui étaient des programmes de premier cycle sont à présent des programmes de maîtrise. Vous décrivez le phénomène de l'allongement des exigences pour obtenir certaines qualifications. Je pense que c'est une question intéressante à examiner, mais il est évident qu'elle n'est pas particulière au monde des collèves professionnels. C'est une question qui a aussi été beaucoup débattue à propos des universités.

Il me semble que ce budget fait le choix politique de cibler les étudiants — et ils sont nombreux — qui suivent des programmes professionnels particuliers. Vous dites qu'ils ne seront plus admissibles pour ces programmes, alors que tous ceux qui étudient à l'université continueront d'avoir accès à ces bourses. Pourquoi ciblez-vous les étudiants qui suivent des programmes que le gouvernement ne souhaite plus financer en faisant preuve de discrimination dans le programme de bourses?

Le président: Veuillez répondre brièvement.

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que le choix politique dont tous les Canadiens ont été témoins était le vote de votre parti contre une aide de 1,5 milliard de dollars destinée aux étudiants et aux jeunes, une augmentation des prêts étudiants canadiens et une remise d'in-

térêts. Le Parti conservateur a voté contre les étudiants et contre les jeunes à maintes reprises.

Garnett Genuis: Ce n'est pas une réponse, madame la ministre.

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que c'est le choix politique en évidence ici.

Garnett Genuis: Je sais que nous ne nous entendons pas, mais pouvez-vous répondre à la question? Ce sont des questions sérieuses au nom des étudiants qui seront victimes de discrimination en raison de cette politique.

Le président: Merci, monsieur Genuis. Votre temps est écoulé.

Madame Fancy, vous disposez de cinq minutes.

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, d'être parmi nous.

Dans notre précédente série de questions, nous avons parlé des enfants plus âgés. Étant une ancienne éducatrice, j'aimerais vous parler des enfants plus jeunes, en ce qui concerne l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Madame la ministre, lorsque je me suis présentée aux élections, mon programme portait sur l'importance de la communauté. Comment créer une communauté florissante? Mon grand-père disait toujours qu'il fallait prendre soin des jeunes et des personnes âgées, et que tous les autres prendraient soin d'eux-mêmes.

En ce qui concerne les enfants, pourriez-vous nous parler de l'impact de l'abordabilité des services de garde d'enfants? Il y a également un avantage économique plus large à cela. Pourriez-vous nous parler de la manière dont l'élargissement des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants favorise la participation au marché du travail, surtout pour les mères comme moi, et de l'impact économique à long terme de ces investissements?

L'hon. Patty Hajdu: Merci pour cette excellente question sur un sujet qui revêt une importance historique pour le Canada. De nombreux économistes parlent depuis longtemps de la nécessité d'offrir des services de garde abordables, non seulement pour leur utilité pour le développement des jeunes cerveaux, des jeunes enfants, comme vous le mentionnez, mais aussi à titre de politique économique. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, notre taux de participation des femmes au marché du travail est le plus élevé de l'histoire du pays, un résultat en grande partie attribuable à l'abordabilité des services de garde.

Le coût moyen est d'environ 16,50 \$ par jour. Dans certains cas, les provinces ont atteint 10 \$ par jour. Dans d'autres, elles s'emploient à atteindre cette cible. Les familles en profitent, quel que soit leur niveau de revenu, même si certaines personnes ont critiqué cette mesure.

Les femmes perdent une grande partie de leur capacité de productivité lorsqu'elles restent à la maison. C'est un choix, bien sûr, et je le respecte. En fait, je pense que j'aurais peut-être fait ce choix si j'avais pu, mais j'étais mère célibataire et je dépendais de services de garde d'enfants abordables pour poursuivre mes ambitions et subvenir aux besoins de ma famille.

C'est ce que nous entendons: les familles disent que cela change la donne. Dans certains cas, les frais ont diminué. Lors d'un événement public, une professionnelle m'a abordée et m'a dit qu'ils économisaient 800 \$ par mois pour chaque enfant. Cela représente 1 600 \$ par mois qui reviennent dans leurs poches grâce à des services de garde abordables.

C'est également une mesure d'abordabilité majeure. J'ai lu des citations à la Chambre des communes. Des gens ont pu rembourser leur hypothèque, économiser pour acheter une maison ou retourner à l'école. Pendant ce temps, les provinces et les territoires font un travail fantastique pour maintenir la qualité du système. Comme vous le savez, nous avons travaillé avec un réseau de professionnels pour assurer le maintien de la qualité.

Je tiens vraiment à féliciter toutes les provinces et tous les territoires pour le travail qu'ils accomplissent afin de mettre tout cela en place.

• (1150)

Jessica Fancy: Je conviens que ce programme a permis à des personnes de tous horizons à travers le Canada de vivre un moment mémorable.

Dans le même ordre d'idées que la réduction des frais pour les familles, pourriez-vous nous parler aussi des nouvelles places en garderie créées dans le cadre des accords fédéraux et provinciaux? J'ai assisté il y a peu à l'une des annonces concernant ce programme pour le centre de garde d'enfants Small World — c'est un coup de chapeau à South Shore—St. Margarets — qui était l'un des bénéficiaires. Pourriez-vous nous en parler?

L'hon. Patty Hajdu: Oui, vous avez raison. Le démarrage a été difficile pour certaines provinces et certains territoires, en particulier dans les zones rurales. Il est évident que les zones rurales n'ont pas autant de capacités. C'est pourquoi nous avons financé de manière suffisante la création de places dans les systèmes publics, et nous avons également mis en place un mélange de services publics et privés dans les cas où il n'y avait pas d'option publique. Nous comprenons la nécessité de protéger ce système public, mais nous comprenons également la nécessité de faire preuve de souplesse pour les petites régions qui n'ont peut-être pas d'autres options. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos provinces et territoires pour y parvenir.

Nous avons également financé des infrastructures physiques pour la création de places, car le problème tient parfois à la disponibilité de locaux. Nous avons également soutenu la formation d'étudiants en éducation préscolaire et en garde d'enfants. J'ai pu visiter l'un des programmes dans ma circonscription et rencontrer des étudiants qui intègrent le programme, car la main-d'œuvre et les emplois sont des éléments très importants du programme.

En Saskatchewan, par exemple, le ministre de l'Éducation a déclaré que son gouvernement avait formulé certaines demandes et qu'il était reconnaissant de la collaboration dont il avait bénéficié jusqu'à présent. C'était notre intention: collaborer avec les provinces afin de vraiment comprendre leurs besoins.

Le président: Merci.

Monsieur Reynolds, vous disposez de cinq minutes.

Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, merci d'être venue.

Les actions du gouvernement ont été beaucoup plus éloquentes que ses paroles en ce qui concerne le soutien aux travailleurs syndiqués et son recours à l'article 107. Traditionnellement, le Parlement se réunissait pour mettre fin à une grève et, ce faisant, expliquait aux Canadiens pourquoi il renvoyait les employés et les employeurs à un arbitrage exécutoire.

Lors de la grève des agents de bord d'Air Canada, qui sont représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique, vous avez dit sur Twitter que vous invoqueriez l'article 107 pour les renvoyer, eux et Air Canada, à l'arbitrage exécutoire. Personnellement, je serais disposé à voter lors d'une séance spéciale du Parlement pour m'assurer que les Canadiens sont informés des raisons pour lesquelles la grève est terminée. La mesure était vraiment radicale.

Pourquoi le gouvernement choisit-il de recourir à plusieurs reprises à l'article 107 au lieu de soumettre ces conflits de travail au Parlement?

L'hon. Patty Hajdu: Tout d'abord, je tiens à souligner que 97 % des conflits soumis au service fédéral de médiation sont résolus sans arrêt de travail, et je tiens à féliciter chaleureusement le Service fédéral de médiation et de conciliation. Ces personnes extraordinaires accomplissent ce travail chaque jour avec les parties à la négociation.

En ce qui concerne le soutien aux travailleurs, je tiens à souligner que, même si je comprends votre question, depuis notre arrivée au pouvoir en 2015, nous avons renforcé les droits des syndicats. En fait, l'une des premières mesures que j'ai eu le privilège de faire adopter, même si d'autres y avaient également travaillé, était un projet de loi qui annulait les mesures législatives néfastes de l'ère Harper qui rendaient plus difficiles la négociation et la syndicalisation, soit les projets de loi C-377 et C-525.

C'était une demande majeure du mouvement syndical. Nous nous sommes immédiatement mis au travail, et c'est le premier projet de loi que nous avons adopté à la Chambre des communes en 2015. Elle visait à protéger le droit des syndicats à s'organiser.

• (1155)

Colin Reynolds: Merci, madame la ministre.

Nous avons récemment vu Stellantis recourir à de la main-d'œuvre étrangère pour la construction de l'usine de batteries NextStar à Windsor. Cela a exclu les travailleurs canadiens. Stellantis a récemment laissé entendre qu'elle prévoyait de délocaliser des emplois canadiens du secteur automobile aux États-Unis.

Le gouvernement leur a donné des milliards de dollars provenant des contribuables et ouvert l'accès au marché canadien, et tout ce que nous avons obtenu en retour, ce sont des emplois pour d'autres pays. Que fait le gouvernement pour protéger les travailleurs canadiens?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que le soutien des syndicats du bâtiment canadiens à notre budget, au Bureau des grands projets et à notre approche, montre bien que les métiers du bâtiment considèrent que ce gouvernement agit dans leur intérêt.

Les métiers du bâtiment en particulier et les syndicats de tout le pays savent qu'il est important de protéger l'industrie et les travailleurs canadiens. En fait, plusieurs syndicats ont salué l'annonce de l'initiative « Achetez canadien », dont Unifor et LiUNA. Le mouvement syndical sait que nous continuerons à le soutenir.

Nous travaillons avec les syndicats du bâtiment...

Colin Reynolds: Merci, madame la ministre.

L'hon. Patty Hajdu: ... actuellement sur la pénurie importante de travailleurs qualifiés que nous constatons dans tout le pays.

Colin Reynolds: Merci, madame la ministre.

J'aimerais passer à ma prochaine question.

Le gouvernement actuel a beaucoup parlé de sa politique d'achat de produits canadiens et de ses grands projets d'intérêt national. Récemment, il a annoncé la prochaine série de projets soumis au Bureau des grands projets, parmi lesquels figure le projet Ksi Lisims LNG.

Je trouve intéressant que ce projet soit détenu majoritairement par une entreprise américaine et qu'il soit construit par Samsung Heavy Industries en Corée du Sud, puis transporté par bateau jusqu'en Colombie-Britannique. Cela représente davantage d'emplois pour d'autres pays.

Si le gouvernement ne soutient pas la main-d'œuvre canadienne avec des matériaux canadiens ou des entreprises canadiennes, en quoi ce projet est-il un projet d'intérêt national qui favorise l'achat de produits canadiens?

L'hon. Patty Hajdu: Je rappelle que les projets annoncés ont été renvoyés au Bureau des grands projets qui sait que la priorité du gouvernement du Canada est de s'assurer que la main-d'œuvre et les entreprises canadiennes en tirent profit.

Je précise également qu'il s'agit d'une entreprise détenue majoritairement par des Autochtones.

Ai-je raison?

La propriété autochtone est en fait une priorité du Bureau des grands projets.

Colin Reynolds: Le Bureau des grands projets...

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que toutes les personnes ici présentes savent que les grands projets annoncés représentent une excellente occasion de contribuer à la création d'emplois dans tout le pays.

Colin Reynolds: Cela signifie-t-il que ce projet ne sera pas réalisé? Je trouve étrange qu'il ait même été renvoyé, s'il doit être réalisé à l'extérieur de notre pays.

L'hon. Patty Hajdu: Je dirais que tous les grands projets renvoyés au Bureau sont des projets d'intérêt national que le gouvernement du Canada cherchera à soutenir. Le Bureau des grands projets a toutefois un rôle important à jouer, qui consiste à s'assurer que le projet est viable, qu'il est économiquement viable, qu'il utilise de la main-d'œuvre canadienne et qu'il crée des retombées pour l'économie canadienne et pour les peuples autochtones.

Le président: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Reynolds.

L'hon. Patty Hajdu: Je dirais simplement que nous sommes à l'aube de changements passionnants.

Le président: Je vais garder l'oeil sur le chrono pour vous.

[Français]

Monsieur Joseph, vous avez la parole pour cinq minutes.

Natilien Joseph: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, ma collègue bloquiste a abordé le sujet relatif au secteur forestier.

J'aimerais vous laisser le temps de continuer à répondre à la question.

Pouvez-vous nous dire ce que le gouvernement a fait et continue à faire afin de soutenir ce secteur?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Outre les mesures que mes collègues ont prises pour tenter de garantir la suppression des droits de douane et le retour à un commerce libre de droits de douane — dont je ne peux pas parler en détail, car je ne suis pas responsable de ces dossiers —, mon rôle consiste à protéger les entreprises et les travailleurs.

Je vais vous donner un bon exemple. Nous travaillons concrètement avec des entreprises menacées non seulement à cause des droits de douane, mais à cause de l'évolution des marchés. Kap Paper était récemment sur le point de fermer ses portes et avait besoin de temps pour trouver une solution de rechange ou de nouveaux produits vers lesquels se tourner. Nous avons pu aider cette entreprise du Nord de l'Ontario, qui est très isolée, ainsi que toutes les filiales qui dépendent d'elle pour l'achat de bois, afin de lui permettre de poursuivre ses activités pendant qu'elle se tournait vers un nouveau produit. Il reste à voir ce que son plan d'affaires révélera, mais nous voulions nous assurer d'être là pour cette entreprise.

Nous sommes également là pour les travailleurs. Le travail partagé est avantageux pour les travailleurs touchés. Si une entreprise peut les garder, nous paierons une partie de leur salaire grâce à l'assurance-emploi. Cela permet de garder ces travailleurs attachés à leur lieu de travail.

Nous veillons également à faciliter l'accès à l'assurance-emploi, que ce soit en supprimant le délai de carence, en permettant aux gens de conserver l'indemnité de départ à laquelle ils ont droit ou, s'ils ont une longue ancienneté, en leur accordant des semaines supplémentaires afin qu'ils bénéficient d'une certaine stabilité pendant qu'ils cherchent un emploi.

● (1200)

[Français]

Natilien Joseph: Nous avons récemment vu, sur les médias sociaux, des bloquistes faisant des appels de candidatures pour un programme d'emplois d'été.

Est-ce un vrai programme distinct ou s'agit-il du programme Emplois d'été Canada?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Je suis désolée. Pouvez-vous répéter la question?

[Français]

Natilien Joseph: Nous avons récemment vu, sur les réseaux sociaux, que certains députés bloquistes faisaient des appels de candidatures pour un programme d'emplois d'été.

Parlent-ils d'Emplois d'été Canada ou d'un autre programme?

Y a-t-il une différence entre ces deux programmes? Je ne connais pas ce programme.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Oh, je suis désolée.

[Français]

Je comprends maintenant.

Oui, nous avons un programme d'emplois d'été pour les étudiants, soit Emplois d'été Canada.

[Traduction]

Le programme Emplois d'été Canada est offert dans toutes les régions du pays. Il est financé par le gouvernement fédéral. Cet été, nous ajouterons près de 35 000 emplois, ce qui portera à 100 000 le nombre d'emplois d'été offerts dans le cadre du programme dans divers secteurs à l'échelle du pays.

[Français]

Chaque député aura une liste énumérant les emplois proposés par des entreprises.

Natilien Joseph: Me reste-t-il encore du temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute et demie.

Natilien Joseph: L'amélioration des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées a été une priorité pour votre ministère, en particulier avec le lancement de la Stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap, qui est une première.

Pourriez-vous nous parler de l'approche globale adoptée par le gouvernement pour aider à éliminer les obstacles, pour soutenir le travail et les employés, et pour renforcer la participation au marché du travail des Canadiens vivant avec un handicap partout au pays?

L'hon. Patty Hajdu: Merci de la question.

Cette question est très importante.

Souvent, les gens oublient les besoins des personnes en situation de handicap.

[Traduction]

Nous nous concentrons sur cet aspect et nous veillons à mettre en place des programmes. Par exemple, nous avons le Fonds d'intégration, qui travaille avec les employeurs disposés à embaucher une personne handicapée. Ainsi, l'employeur peut bénéficier d'un soutien pour embaucher une personne handicapée et cette dernière a la chance d'obtenir un emploi.

Nous soutenons également de nombreux organismes à travers le pays qui travaillent avec des personnes handicapées qui cherchent à trouver un emploi, à améliorer leurs compétences professionnelles ou leur capacité à postuler à un emploi ou à être remarquées par un employeur. En effet, avec notre programme d'emploi pour les jeunes, bon nombre de nos programmes s'adressent directement aux jeunes handicapés. En fait, environ 17 % des jeunes qui profitent de ces programmes sont des personnes handicapées, et c'est l'objectif. Nous devons être proactifs dans cette démarche, car beaucoup de gens oublient les besoins des personnes handicapées, qui comptent parmi les personnes les plus scolarisées de notre pays.

[Français]

Le président: Madame Gill, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, encore une fois, madame la ministre, d'être avec nous.

J'aimerais vous parler maintenant de Service correctionnel Canada et des agents correctionnels, que je salue. Le pénitencier de Port-Cartier se trouve dans ma région, sur la Côte-Nord. D'ailleurs, je pense à M. Guimond et à l'ensemble de ses collègues.

On parle encore de création d'emplois. Toutefois, il y a beaucoup de craintes et beaucoup d'insatisfaction du côté des agents correctionnels en ce qui a trait aux coupes budgétaires de 15 % qui ont été annoncées. Par exemple, le revenu de retraite qui avait été négocié avec les agents correctionnels sera maintenant réduit. Le gouvernement est en train d'intervenir pour réduire le revenu de retraite de ces travailleurs, qui avait été négocié au titre de leur régime de retraite.

Comment pouvez-vous expliquer ce recul par rapport au revenu de retraite des agents correctionnels, qui avait été négocié?

Pourquoi le gouvernement va-t-il aller chercher ce qui leur appartient?

• (1205)

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que cette question devrait être posée à un autre ministre. Je suis désolée. Cela ne relève pas du rôle de la ministre de l'Emploi ou du ministre du Travail.

[Français]

Marilène Gill: Je pense que la question est un peu transversale. Quand on parle des régimes de pension des travailleurs, cela peut concerner le Conseil du Trésor, au gouvernement, ou encore l'industrie. J'imagine que les décisions du ministre ont beaucoup de poids aussi dans ces situations. On dit que, finalement, on n'est pas en train de réduire la qualité des emplois des travailleurs de la fonction publique. Pourtant, le gouvernement commence à réduire le nombre d'employés dans la fonction publique.

J'ai parlé tout à l'heure des 40 000 fonctionnaires qui seront mis à pied. Il y aura aussi des coupes dans les avantages sociaux et dans les régimes de retraite. On est en train de diminuer la qualité des emplois.

Je pense que la qualité des emplois relève de la responsabilité de la ministre et du ministère. C'est pour cette raison que j'aurais aimé avoir vos commentaires à ce sujet.

J'aurais aussi pu aborder les postes de niveau CX-4 qu'occupent également des agents correctionnels. Ceux-ci font aussi un travail de gestion. Ils verront leur pouvoir d'achat réduit année après année, parce qu'on va mener des négociations pour certains postes de niveaux CX-1, CX-2 et CX-3, mais pas pour les postes de niveau CX-4. On est encore en train de faire des compressions plutôt que de régler un problème.

Excusez-moi, madame la ministre, ai-je votre attention? C'est un peu difficile de poser une question dans le but d'obtenir une réponse lorsqu'on ne nous écoute pas.

Voulez-vous que je répète ma question?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Je vous écoute.

[Français]

Marilène Gill: D'accord. C'est bon.

Vous faites les deux à la fois. C'est très bien.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Non, ce n'est pas nécessaire. Je voulais simplement m'assurer que je...

[Français]

Marilène Gill: Je pense que mon temps de parole est écoulé, monsieur le président.

Madame la ministre, vous pouvez nous transmettre votre réponse par écrit.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Puis-je répondre ou non? Je voulais simplement m'assurer que je n'étais pas...

[Français]

Marilène Gill: Pourrions-nous obtenir une réponse par écrit, monsieur le président?

[Traduction]

Le président: Madame la ministre, si vous pouviez nous fournir une réponse écrite, cela serait utile.

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le président, je peux vous dire que cela ne relève pas de ma responsabilité. Je dirais qu'il s'agit d'une question de sécurité publique. Évidemment, le Code du travail s'applique...

[Français]

Marilène Gill: Nous aurons cette information par écrit.

Le président: Merci, madame Gill.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Genuis pour cinq minutes.

Garnett Genuis: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, le gouvernement prévoit-il d'augmenter les cotisations d'assurance-emploi au cours de l'année à venir?

L'hon. Patty Hajdu: Non. Les commissaires de l'assurance-emploi suivent un processus annuel, nous aurons donc plus d'information à ce sujet.

Garnett Genuis: Au final, la décision appartient au gouvernement. Je sais qu'un processus est prévu pour formuler des recommandations.

Juste pour bien comprendre votre réponse, dites-vous qu'aucune décision n'a encore été prise ou que le gouvernement n'augmentera pas les cotisations d'assurance-emploi?

L'hon. Patty Hajdu: Je dis que nous attendrons de connaître la décision de la Commission.

Garnett Genuis: Vous n'êtes donc pas prête à exclure une augmentation des cotisations d'assurance-emploi.

L'hon. Patty Hajdu: Je dirais plutôt que l'actuaire en chef conseillera le gouvernement. Nous écouterons les experts et déterminerons les mesures à prendre à ce moment-là.

Garnett Genuis: En fin de compte, le gouvernement décidera de l'orientation en fonction des commentaires qu'il recevra. Vous semblez dire que vous seriez ouverte à l'une ou l'autre possibilité, selon les avis que vous recevrez. Est-ce exact?

L'hon. Patty Hajdu: Je dirais que les commissaires fixent le taux. Nous en saurons davantage en septembre, le moment venu.

Garnett Genuis: D'accord. Je dirais que, compte tenu de la situation économique et des difficultés liées à l'emploi, ce serait un très mauvais moment pour augmenter les cotisations d'assurance-emploi. Je suis sûr que vous recevrez d'autres commentaires à ce sujet.

Shaykh Ibrahim Memon Madani, ou l'organisme affilié Darul Uloom Canada à Amherstburg, a-t-il reçu des fonds de votre ministère?

L'hon. Patty Hajdu: Je ne suis pas au courant. Il faudrait que je demande au ministère de vérifier cette information.

Garnett Genuis: Très bien. Il se peut qu'un accord de financement ait été conclu en octobre 2025 avec cet organisme. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir répondre par écrit au Comité à ce sujet. Serait-il possible de le faire?

L'hon. Patty Hajdu: Oui.

• (1210)

Garnett Genuis: Très bien. Merci, madame la ministre.

Je vous ai déjà interrogée sur le fait que le budget supprime les bourses d'études destinées aux étudiants des collèges professionnels. Vous aviez dit que cette modification budgétaire pourrait être annulée, en tout ou en partie, par une exemption ministérielle. Pouvez-vous préciser si le gouvernement prévoit une exemption ministérielle pour annuler cette modification, en tout ou en partie, ou si vous vouliez simplement dire qu'il s'agissait d'une possibilité hypothétique?

L'hon. Patty Hajdu: Non, le budget prévoit un pouvoir ministériel pour exempter certains programmes.

Garnett Genuis: Envisagez-vous des exemptions précises?

L'hon. Patty Hajdu: Je souhaite entendre les parties intéressées sur les programmes qui devraient être exemptés. Nous prendrons ensuite les mesures qui s'imposent.

Garnett Genuis: Ce que j'entends de la part des parties intéressées, c'est que vous ne devriez tout simplement pas procéder à ce changement, au lieu de faire miroiter la possibilité théorique d'une exemption. Il semble que vous n'ayez rien prévu dans l'immédiat.

Je tiens à souligner également que le budget indique que cette modification entraînerait une réduction effective des dépenses consacrées aux étudiants de 1 milliard de dollars. Les exemptions proposées réduiraient-elles les économies, ou pensez-vous pouvoir accorder des exemptions tout en restant dans les limites de ce chiffre de 1 milliard de dollars?

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le président, je ne vais pas me lancer dans des calculs hypothétiques pour l'instant. Je pense que ce que nous devons entendre, c'est quelles pourraient être les exemptions proposées. Si des exemptions...

Garnett Genuis: En fait, cela répond à ma question. Vous dites que c'est hypothétique. Cela répond à ma question, à savoir que vous n'avez prévu aucune exemption.

L'hon. Patty Hajdu: Eh bien, nous n'avons encore reçu aucune demande. Si vous connaissez des parties intéressées, veuillez leur demander de contacter mon bureau. J'aimerais beaucoup m'entretenir avec elles.

Garnett Genuis: Encore une fois, je ne comprends pas du tout la justification de cette modification. Pourquoi l'apporter, puis la défaire avec peut-être des exemptions qui modifieraient les chiffres du budget?

L'hon. Patty Hajdu: Je ferai remarquer au député que, par défaut...

Garnett Genuis: Je suis désolé. Je veux poser une dernière question avant la fin.

Vous avez annoncé dans le budget la création dite d'un Fonds d'action pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Le gouvernement dispose déjà, et depuis longtemps, d'un programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. S'agit-il d'un deuxième fonds destiné à faire ce que le premier fonds est censé faire et ne fait pas? Pourquoi créer un fonds parallèle au lieu d'augmenter la dotation du fonds initial ou d'y apporter des modifications pour le rendre plus efficace?

L'hon. Patty Hajdu: Il s'agit d'une approche différente qui soutient les provinces et les territoires qui sont largement responsables de la reconnaissance des titres de compétences étrangers...

Garnett Genuis: Mais c'est ce que le premier fonds est censé faire.

L'hon. Patty Hajdu: Ce fonds aidera les provinces et les territoires à échanger des renseignements, à collaborer avec les organes de réglementation, à améliorer plus rapidement leurs processus afin qu'ils puissent prendre des décisions plus rapidement...

Garnett Genuis: Madame la ministre, je comprends ce que vous dites, mais c'est exactement le mandat du fonds précédent. Pourriez-vous me dire précisément en quoi le mandat du deuxième fonds diffère de celui du premier? Avez-vous deux fonds qui font essentiellement la même chose?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que l'approche précédente était beaucoup plus axée sur les personnes qui cherchaient à faire reconnaître leurs titres de compétences. Cette fonction sera maintenue, d'ailleurs. Les gens pourront demander des prêts pour aider à couvrir les frais administratifs et financiers liés à la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Garnett Genuis: Pourquoi avoir deux fonds? Pourquoi ne pas avoir un seul fonds qui s'occupe de cette tâche...

L'hon. Patty Hajdu: Je vous le rappelle que nous visons une situation...

Garnett Genuis: ... surtout quand cela ne fonctionne pas actuellement?

L'hon. Patty Hajdu: ... sans précédent, où nous sommes confrontés à de réels défis et où les provinces et les territoires s'engagent réellement à travailler ensemble. En fait, c'est à mon agenda plus tard...

Garnett Genuis: Je conviens qu'il y a de réels défis à relever. Je ne comprends pas pourquoi vous avez deux fonds.

Le président: Merci, monsieur Genuis.

Nous passons maintenant à Mme Desrochers.

[Français]

Madame Desrochers, vous avez la parole pour cinq minutes.

Caroline Desrochers: Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir à la question de la foresterie, dont nous avons commencé à parler tout à l'heure.

En tant que secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, j'ai visité beaucoup d'entreprises de bâtiments préfabriqués dans les derniers mois.

La semaine dernière, j'ai visité une entreprise où on voyait des murs entiers fabriqués avec du bois canadien. Je sais que nos engagements vont faire doubler le taux de construction et que cela va beaucoup aider l'industrie de la foresterie. J'ai d'ailleurs rencontré des travailleurs de Produits forestiers Arbec, qui ont exprimé leurs remerciements pour les mesures prises par le gouvernement. Nous sommes d'ailleurs en train de mettre ces mesures en place. Nous savons que les temps sont difficiles pour les travailleurs de l'industrie forestière.

Pourriez-vous parler un peu des mesures qui sont mises en place par le gouvernement pour protéger ces travailleurs en ces temps difficiles?

L'hon. Patty Hajdu: Merci de la question.

Nous avons fait beaucoup de choses pour les employeurs qui sont touchés par les droits de douane imposés par les États-Unis, particulièrement dans le secteur forestier.

• (1215)

[Traduction]

En plus de certaines des mesures d'assurance-emploi dont j'ai parlé plus tôt — que je pourrais répéter, mais je ne le ferai pas, pour ne pas perdre de temps —, nous avons également engagé 500 millions de dollars supplémentaires, par l'intermédiaire des provinces et des territoires, pour la formation dans les secteurs exposés aux droits de douane, dont celui de la foresterie. Pourquoi est-ce important? Vous avez parlé des maisons modulaires, mais il y a aussi, par exemple, des gens qui produisent du bois d'œuvre et du bois de construction qui ne répondent peut-être pas aux spécifications et aux codes du bâtiment qui exigent ce type de bois. Ces scieries font donc rapidement la transition vers de nouveaux équipements, de nouveaux produits et, dans certains cas, de nouveaux marchés. Dans bien des cas, cela signifie que les employés doivent acquérir de nouvelles compétences. Nous avons aidé les provinces, les territoires et les employeurs à aider leurs employés à se recycler rapidement.

Encore une fois, le pire scénario pour toute entreprise est de devoir licencier un grand nombre d'employés, puis d'essayer de les récupérer lorsque son activité redémarre. Ces employés disparaissent dans le marché du travail, leurs compétences s'émoussent dans certains cas, et il devient plus difficile pour une entreprise de disposer de la main-d'œuvre dont elle a besoin pour redémarrer. C'est pourquoi il est si important d'adopter une approche qui permette de maintenir les travailleurs dans la population active et de les aider à répondre à leurs besoins en matière de formation.

Caroline Desrochers: Merci beaucoup.

Pouvez-vous nous parler un peu de la manière dont le budget de 2025 élargit le programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical? Nous avons beaucoup discuté ici de l'importance des métiers spécialisés et de la nécessité de préparer les travailleurs aux emplois qui seront nécessaires dans les années à venir, compte tenu de tous nos projets nationaux. Si vous pouviez nous en dire un peu plus à ce sujet, cela nous serait utile.

L'hon. Patty Hajdu: Oui. Le programme de formation en milieu syndical a été un pilier très important de notre approche pour renforcer les métiers spécialisés. Les syndicats font un travail fantastique en formant et en aidant les jeunes à passer du statut d'apprenti à celui de titulaire du Sceau rouge. En fait, mon fils est un artisan qualifié. Il travaille comme ingénieur d'exploitation. Après avoir suivi son parcours, depuis son adhésion au syndicat jusqu'à l'obtention de son certificat Sceau rouge de grutier, je trouve vraiment impressionnant ce que font les syndicats pour permettre aux jeunes d'acquérir ces compétences, et pas seulement aux jeunes, d'ailleurs. Beaucoup de gens se tournent vers les métiers spécialisés après avoir terminé leurs études collégiales ou universitaires, car ces emplois sont très bien rémunérés.

Nous avons aidé les syndicats à accélérer cette formation et à attirer davantage de personnes vers les métiers spécialisés, car, comme vous le soulignez, des centaines de milliers d'artisans vont prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années, ce qui creusera encore davantage l'écart entre nos besoins et nos ressources en main-d'œuvre qualifiée.

Ce budget prévoit également 75 millions de dollars supplémentaires pour les syndicats, conformément à leur demande, afin de les aider avec souplesse à disposer de l'espace dont ils ont besoin. Dans certains cas, les syndicats dispensent cette formation dans des locaux très exigus ou vétustes, et cela leur permettra d'utiliser ces fonds avec une plus grande latitude afin non seulement d'attirer des recrues, mais aussi de les former aux métiers spécialisés.

Je tiens à rendre hommage à tous les gens de métiers spécialisés du milieu syndical des métiers du bâtiment au Canada, ainsi qu'à tous ceux qui accomplissent chaque jour ce travail important. Il est très important que les jeunes artisans qualifiés, ou ceux qui apprennent des métiers spécialisés aient des places de stage afin de pouvoir accumuler les heures nécessaires et terminer leur apprentissage. Pour cela, ils travaillent en étroite collaboration avec les employeurs afin de s'assurer que ceux-ci puissent accueillir ces apprentis.

C'est vraiment le moment de mettre tout le monde à contribution. Le gouvernement doit soutenir les syndicats, les syndicats doivent faire leur excellent travail de formation des nouveaux apprentis et les entreprises doivent s'engager à inclure des stages dans leurs plans de travail.

[Français]

Caroline Desrochers: Merci, madame la ministre.

Le président: Merci, madame Desrochers.

[Traduction]

Monsieur Genuis, vous disposez de cinq minutes.

Garnett Genuis: Merci, monsieur le président.

Pour revenir à cette discussion sur les métiers spécialisés, je pense qu'il y a un réel décalage entre ce que vous dites et la réalité de la politique.

Notre parti a fait pression pour renforcer le soutien à la formation en milieu syndical. Je tiens également à mentionner que les écoles polytechniques forment la majorité des personnes qui exercent des métiers spécialisés. Polytechnics Canada a qualifié ce budget d'occasion ratée. Ils se demandent, tout comme moi, pourquoi le gouvernement a choisi d'investir beaucoup d'argent dans l'attraction de talents étrangers vers les universités, mais ignore complètement les

écoles polytechniques. Nous assistons à une attaque contre les collèges professionnels, mais aussi à une absence totale de soutien aux écoles polytechniques.

Pourquoi ce choix a-t-il été fait dans ce budget?

• (1220)

L'hon. Patty Hajdu: Nous travaillons depuis plusieurs années avec des éducateurs de tous horizons pour soutenir l'éducation. En fait, notre investissement dans la recherche et l'éducation est sans précédent.

Je tiens à souligner que votre parti a voté contre à chaque fois. Je tiens également à dire que...

Garnett Genuis: J'ai voté contre le budget. Pourriez-vous toutefois répondre à la question?

L'hon. Patty Hajdu: J'ajouterais qu'il est important de reconnaître la valeur incroyable des syndicats dans la formation professionnelle. J'en ai déjà parlé en partie.

Garnett Genuis: Je suis tout à fait d'accord, et nous militons en ce sens depuis bien avant vous, mais pourriez-vous répondre à la question sur les écoles polytechniques, s'il vous plaît?

L'hon. Patty Hajdu: Pourquoi avez-vous voté contre, alors? Je suis vraiment curieuse de savoir pourquoi vous avez voté contre les syndicats des métiers du bâtiment du Canada, qui ont salué ce budget et ont déclaré qu'il s'agissait d'un investissement générationnel dans les métiers spécialisés.

Garnett Genuis: Madame la ministre, je ne vais pas jouer à ce jeu. Je serai heureux de justifier mon vote sur le budget dans les instances appropriées.

En qualité de ministre de la Couronne, vous avez ici l'occasion de répondre à des questions importantes sur les politiques. Pourquoi les écoles polytechniques, qui forment la majorité des gens aux métiers spécialisés, ont-elles été complètement laissées de côté alors que des fonds importants ont été injectés dans les universités?

L'hon. Patty Hajdu: Notre bilan en matière d'investissement dans l'enseignement postsecondaire — l'aide individuelle, comme nous l'avons mentionné, et à la recherche, à la science et à l'éducation — est en fait sans précédent.

Garnett Genuis: Madame la ministre, c'est précisément là où je veux en venir. Lorsque vous parlez d'enseignement postsecondaire, vous ne pensez qu'aux universités. C'est un problème important alors que nous vivons une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et que nous devons nous assurer de l'égalité de considération dans ce domaine. Quand vous pensez à l'enseignement postsecondaire, vous ne pensez qu'aux universités.

J'essaie de vous interroger sur les écoles polytechniques, sur les collèges professionnels. Franchement, ce budget s'attaque à ces établissements et sape le soutien qui leur est accordé.

Pas pour l'enseignement postsecondaire en général, mais précisément pour les écoles polytechniques et les collèges professionnels, où les jeunes acquièrent des connaissances et une expérience professionnelles essentielles, pourquoi ce budget contient-il des décisions qui vont à l'encontre de ces établissements essentiels et des étudiants qui les fréquentent?

L'hon. Patty Hajdu: L'un des éléments du budget était une augmentation des stages étudiants, ce que les universités, les collèges et...

Garnett Genuis: Ce n'est pas ma question, madame la ministre.

Ma question porte précisément sur les écoles polytechniques et les collèges professionnels.

L'hon. Patty Hajdu: En effet, les écoles polytechniques ont largement recours aux stages étudiants pour soutenir leurs étudiants, afin de s'assurer qu'ils acquièrent les compétences dont les employeurs ont besoin.

Je voudrais simplement vous lire cette citation de LiUNA. « L'Union salue l'engagement continu du gouvernement à l'égard de la formation des apprentis, de la formation dirigée par les syndicats et du développement de la main-d'œuvre. »

Garnett Genuis: Madame la ministre, je vais vous interrompre. Je pense que cela en dit suffisamment long. Vous continuez à vous écarter du sujet...

[Français]

Natilien Joseph: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

Garnett Genuis: ... alors que j'essaie de vous poser des questions sur les écoles polytechniques et les collèges professionnels. Quoi qu'il en soit, nous vous avons bien compris.

Je voudrais vous interroger sur la durée des emplois d'été au Canada.

La durée moyenne des emplois dans le programme Emplois d'été Canada est de huit semaines. J'ai discuté avec de nombreux employeurs et, d'une manière générale, si vous embauchez un étudiant pour l'été, vous essayez de l'embaucher pour l'été, pas pour la moitié de l'été.

Lorsque le gouvernement raccourcit la durée de ces emplois, cela donne l'impression qu'il essaie d'afficher artificiellement un nombre élevé d'emplois créés, alors qu'en réalité, la plupart des employeurs et des jeunes préfèrent avoir un emploi pour tout l'été plutôt que pour la moitié de l'été.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi votre gouvernement a choisi de financer des emplois à mi-temps dans le cadre de ce programme?

L'hon. Patty Hajdu: Dans tout le pays, 100 000 étudiants vont avoir un emploi cet été. Cela représente près de 35 000 étudiants de plus qui auront un emploi cet été.

Garnett Genuis: En moyenne, ils auront un emploi pendant la moitié de l'été.

L'hon. Patty Hajdu: Je tiens à souligner que les organismes sans but lucratif, les entreprises communautaires, les petites entreprises et toutes sortes d'organismes différents sont ravis de l'occasion offerte par le programme Emplois d'été Canada, qui leur fournit une subvention pour les salaires qu'ils verseraient...

Garnett Genuis: Madame la ministre, pouvez-vous simplement répondre à une question très précise? Je vous redonne la parole, mais ma question est très précise et le public verra si vous y répondez ou non.

Je vous pose précisément la question au sujet des huit semaines, car si vous offriez de véritables emplois d'été aux étudiants, je pense que les employeurs et les étudiants seraient plus heureux. Pourquoi la durée moyenne est-elle de huit semaines?

L'hon. Patty Hajdu: Je dirais que cela permet d'offrir une grande diversité d'emplois et de possibilités aux jeunes de tout le pays, soit 100 000 emplois cet été. Il y a 100 000 jeunes qui vont

pouvoir participer à une petite entreprise, à un organisme à but non lucratif, à un centre de loisirs communautaire...

Garnett Genuis: Mais vous parlez de demi-emplois.

Le président: Merci...

L'hon. Patty Hajdu: ... dans un centre pour personnes âgées.

Je dirais que les entreprises et les organismes à but non lucratif ont hâte de présenter leur demande chaque année, et j'ai hâte de voir les témoignages provenant de votre circonscription, que vous ne manquerez pas, j'espère, de diffuser.

Le président: Merci.

C'est au tour de Mme Koutrakis.

[Français]

Madame Koutrakis, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Annie Koutrakis: Madame la ministre, nous savons que les préposés aux services de soutien à la personne jouent un rôle essentiel dans la prise en charge de nos proches lorsqu'ils vieillissent, comme mon père qui a 94 ans. J'ai la chance de pouvoir lui prodiguer les soins dont il a besoin. Nous savons que de nombreuses familles n'en ont pas la possibilité.

Je me demandais si vous pouviez informer le Comité des mesures fédérales récentes destinées à soutenir les préposés aux services de soutien à la personne grâce à des augmentations salariales et au nouveau crédit d'impôt accessible aux travailleurs à travers le pays.

• (1225)

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que vous soulevez un point très important, à savoir que la plupart des personnes âgées ont besoin d'une aide quelconque à cet âge, à 93 ans. J'espère que, lorsque j'aurai 93 ans, je pourrai compter sur l'aide de personnes aussi dévouées que celles que l'on trouve partout au pays. J'espère aussi atteindre l'âge de 93 ans.

J'ai eu le plaisir de rencontrer ces préposés partout au pays. Je suis allée rendre visite à certains d'entre eux le jour de la fête du Travail pour écouter leurs récits sur leur travail. Ils travaillaient le jour de la fête du Travail. Ils ne défilaient pas. Ils s'occupaient des parents et des proches des gens.

Ils sont souvent les personnes les moins bien rémunérées de l'économie. L'économie du secteur des soins est un domaine qui m'intéresse beaucoup et sur lequel je souhaite me pencher et travailler. Ce crédit était une mesure que le Service Employees' International Union, un syndicat qui représente les préposés aux services de soutien à la personne, avait réclamée au nom de ses membres.

Vous avez mentionné que cette mesure figurait dans le budget. Il s'agit d'un crédit de 1 100 \$ par an qui ira directement dans les poches des préposés aux services de soutien à la personne. Lorsque nous l'avons annoncé, l'une des bénéficiaires du crédit, qui était présente lors de l'annonce, a déclaré qu'elle avait l'impression que c'était la première fois qu'on la voyait. Imaginez un peu. Elle fait ce travail tous les jours pour sa communauté, pour toutes les personnes qui ont besoin de ses soins, et elle ne se sent pas vue.

Nous avons non seulement pris cette mesure, mais nous avons annoncé un investissement de 25 millions de dollars dans un régime d'épargne-retraite par l'intermédiaire du SEIU. Les membres pourront cotiser à un régime d'épargne-retraite et bénéficier d'une contribution du syndicat qui les aidera à améliorer la sécurité de leur propre retraite.

Il s'agit d'un domaine de l'économie et d'un secteur d'activité qui, à mon avis, mérite notre attention, et je suis vraiment ravie de m'associer au SEIU pour soutenir ces membres.

Annie Koutrakis: Madame la ministre, nous avons également entendu de nombreuses personnes et parties prenantes à travers le pays parler du régime de soins dentaires canadien, qui a été décrit comme l'une des plus importantes extensions des soins de santé depuis une génération. Pourriez-vous fournir au Comité une mise à jour sur la mise en œuvre du programme à travers le pays et sur les premiers résultats pour les Canadiens qui n'avaient pas les moyens de se payer des soins dentaires?

Avant que vous ne répondiez, j'aimerais vous raconter une anecdote personnelle. On trouve plusieurs cabinets de dentiste dans ma circonscription de Vimy, à Laval. Lors d'une visite que j'ai effectuée avec un ancien ministre de la Santé, j'ai vu un homme âgé assis dans le fauteuil du dentiste. Il s'est levé pour venir nous serrer la main. Les larmes aux yeux, il nous a dit à quel point cela avait changé sa vie.

J'aimerais savoir ce que vous entendez dire au sujet de l'impact de ce programme et de la façon dont il est mis en œuvre à travers le Canada.

L'hon. Patty Hajdu: J'en suis moi aussi très fière, madame la députée. C'est tellement transformateur pour les personnes qui n'ont pas eu accès à des soins dentaires depuis si longtemps.

Au début, j'ai beaucoup travaillé avec différents dentistes pour m'assurer qu'ils comprenaient le programme et qu'ils pouvaient s'y inscrire. Aujourd'hui, la majorité des dentistes sont inscrits et reçoivent des patients bénéficiant du programme de soins dentaires du Canada. Cela change la donne.

En fait, je ne peux pas assister à un événement sans que quelqu'un me parle des changements que cela a apportés dans sa vie. Il s'agit souvent de personnes âgées qui ne bénéficient d'aucune prestation ni couverture et qui, pour la première fois depuis 10 ans, voire 20 ans dans certains cas, ont pu recevoir des soins dentaires. Non seulement elles souffraient, mais elles éprouvaient également une grande honte à cause de leurs caries dentaires. Pour les plus jeunes, cela peut les empêcher de trouver un emploi.

J'ai travaillé pendant des années en santé publique. L'une des campagnes que nous menions à l'époque concernait un programme de soins dentaires abordables, car les caries dentaires graves constituaient un obstacle à l'emploi. À l'époque, un projet pilote mené quelque part en Ontario avait démontré que, si l'on pouvait réparer les dents des gens, ceux-ci avaient plus de facilité à trouver un emploi.

C'est un atout pour les familles canadiennes. Les jeunes qui ne sont plus pris en charge par leurs parents n'ont pas encore d'avantages sociaux dans leur carrière. J'ai moi-même été dans cette situation. Il est très précaire d'avoir un emploi qui n'offre pas d'avantages sociaux, alors que l'on a encore besoin de soins. Cela change la donne pour de nombreux Canadiens à travers le pays, et il est

formidable de voir le nombre de personnes qui se sont inscrites à un régime de soins dentaires et qui reçoivent des traitements.

● (1230)

Le président: Merci, madame Koutrakis.

Je donne maintenant la parole à madame Gill.

[Français]

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

Vous me permettez, madame la ministre, mon humour tout à fait bloquiste. Tout à l'heure, vous nous avez dit que ce qui concernait le travail relevait peut-être d'un autre ministère que le vôtre et que vous ne pouviez donc pas répondre à la question.

Pourtant, depuis le début de la réunion, on parle beaucoup de dossiers relevant de la compétence du Québec et des provinces. Or, le gouvernement ne se gêne pas pour intervenir dans ces dossiers. Je constate donc que les limites font notre affaire quand elles nous avantagent.

Je vais maintenant parler de dossiers fédéraux. J'ai parlé de Postes Canada, de l'assurance-emploi et de Service correctionnel Canada. J'aimerais revenir sur Postes Canada, parce que je n'ai pas eu le temps de compléter mon idée au début de la rencontre. Encore une fois, des emplois sont perdus chez Postes Canada.

Postes Canada a enregistré des pertes de 250 millions de dollars au mois de juin, mais il y a un rabais de 65 % sur les services de Purolator, qui appartient à 61 % à Postes Canada. J'ai l'impression qu'il y a une phagocytose, c'est-à-dire qu'on est en train d'absorber Postes Canada, dans une certaine mesure.

Madame la ministre, pensez-vous que Postes Canada se nuit à elle-même ou non?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Je ne me sens pas capable de parler des pratiques commerciales d'une société d'État autonome, mais je peux affirmer que nous sommes présents pour appuyer les négociations entre le syndicat et la société. Le fait que, aux dernières nouvelles, ils seraient parvenus à un accord de principe est encourageant.

[Français]

Marilène Gill: Je comprends, mais je pourrais vous poser la même question sans nommer Postes Canada. Si une entreprise possède une autre entreprise qui lui nuit, est-ce qu'elle se nuit à elle-même? Il me semble qu'il s'agit là d'une vérité de La Palice.

J'aborderai maintenant un tout autre sujet, soit la suppression du ministère de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap.

Cette question est revenue à plusieurs reprises, et cela inquiète plusieurs groupes que j'ai rencontrés. Vous dites que vous allez travailler pour les personnes en situation de handicap, comme il en a été question plus tôt. Toutefois, pour eux, c'est un signal fort d'ignorance à l'égard de leur condition et de leurs besoins.

J'aimerais que vous nous expliquiez la raison pour laquelle on a décidé de ne pas avoir de ministère de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap.

Dans n'importe quel domaine, quand personne ne porte un dossier, il est échappé.

Le président: Merci, madame Gill.

Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre brièvement, madame la ministre.

L'hon. Patty Hajdu: Nous continuons de nous concentrer sur l'inclusion des personnes handicapées. Il n'y avait pas de ministère distinct. J'ai également un secrétaire parlementaire qui m'assiste dans ce travail.

Le président: Merci, madame la ministre.

Monsieur Seeback, vous avez la parole pour cinq minutes.

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Dans votre déclaration liminaire, madame la ministre, vous avez souligné l'importance de la négociation équitable, mais vous avez utilisé l'article 107 de manière préventive pour ordonner aux agents de bord de reprendre le travail dans le cadre de leur contrat actuel et vous leur avez retiré le droit de grève.

Comment conciliez-vous votre souci d'équité dans les négociations avec le fait que vous avez supprimé le droit de grève, qui fait partie intégrante de l'équité dans les négociations?

L'hon. Patty Hajdu: Je ne sais pas si vous étiez présent lorsque j'ai mentionné que le premier projet de loi que j'ai eu le plaisir de finaliser en 2016 — le premier que nous avons présenté — visait à révoquer les projets de loi antisyndicaux de Stephen Harper, les projets de loi C-525 et C-377.

Kyle Seeback: Avec tout le respect que je vous dois, ce n'est pas ma question. Ma question est la suivante: d'après la déclaration que vous avez faite plus tôt aujourd'hui, quelle est l'importance de l'équité dans les négociations?

Comment pouvez-vous affirmer l'importance d'une négociation équitable et retirer le droit de grève à un syndicat en lui ordonnant de reprendre le travail?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense avoir également mentionné que 97 % des conflits qui sont soumis au Service fédéral de médiation et de conciliation sont résolus sans aucun arrêt de travail.

Kyle Seeback: Savez-vous à quel point vous semblez insensible aux préoccupations des agents de bord lorsque vous refusez de répondre à une question directe et que vous éludez la question en citant d'autres statistiques?

Vous avez ordonné aux agents de bord de reprendre le travail dans le cadre de leur convention collective existante avant même qu'ils n'aient exercé leur droit de grève. C'était une mesure préventive. Et vous avez ensuite l'audace de venir devant ce comité pour dire à quel point la négociation équitable est importante.

Comment justifiez-vous auprès des agents de bord que vous vous souciez de la négociation équitable, mais que vous leur avez ordonné de reprendre le travail et leur avez retiré le droit de grève?

• (1235)

L'hon. Patty Hajdu: Je crois que le meilleur accord est celui auquel les deux parties parviennent lorsqu'elles sont à la table des négociations. J'ai été explicite à ce sujet et, en fait, notre parti a défendu cette position.

Kyle Seeback: Sauf dans ce cas précis.

L'hon. Patty Hajdu: Non seulement nous avons révoqué les lois antisyndicales de Stephen Harper, que plusieurs députés avaient ap-

plaudies, mais nous avons également, comme vous le savez, approuvé une loi antibrisseurs de grève.

Kyle Seeback: En faveur de laquelle nous avons voté.

L'hon. Patty Hajdu: Ce qui est formidable. C'est exactement ce que nous espérons, que tous les partis défendent le droit à la négociation collective.

Kyle Seeback: Comment justifiez-vous votre croyance en une négociation équitable et votre conviction que les meilleurs accords sont conclus à la table des négociations lorsque vous avez supprimé cette possibilité en éliminant le processus collectif et en ordonnant aux travailleurs de reprendre le travail sous le régime de la convention collective existante?

L'hon. Patty Hajdu: Il y a peu de conflits qui nécessitent une intervention du gouvernement. Je pense que tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, se sont déjà retrouvés dans cette situation, où les deux parties se déclarent dans une impasse. C'est exactement ce qui s'est passé...

Kyle Seeback: Vous l'avez fait huit fois en 14 mois. Aucun autre gouvernement dans l'histoire de ce pays n'a fait cela.

L'hon. Patty Hajdu: En réalité, il y a eu de nombreuses actions syndicales sous les gouvernements précédents...

Kyle Seeback: Non. Il n'y a qu'un seul article 107.

L'hon. Patty Hajdu: Selon l'article 107, le ministre peut prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour favoriser la bonne entente dans le milieu du travail.

Que répondez-vous aux membres syndiqués qui travaillent dans des usines automobiles ou d'autres genres d'installation ou d'organisation? Que dites-vous lorsqu'il y a un conflit de travail qui a des répercussions sur l'ensemble de l'économie canadienne?

Kyle Seeback: Le secteur automobile n'est pas touché par une grève des agents de bord.

L'hon. Patty Hajdu: Je dirais que ces mesures sont réservées à des circonstances extrêmement rares.

Kyle Seeback: Madame la ministre, vous avez publié une vidéo sur Twitter le 16 août dans laquelle vous affirmez que personne ne devrait être contraint de travailler gratuitement.

Vous en souvenez-vous?

L'hon. Patty Hajdu: Tout à fait.

Kyle Seeback: Parfait.

Vous avez rencontré les membres du secteur des compagnies aériennes du SCFP le 3 juillet 2024. Ils vous ont indiqué qu'ils n'étaient pas rémunérés pour les activités avant et après les vols. Vous les avez rencontrés le 23 juillet. Ils vous ont indiqué qu'ils n'étaient pas rémunérés pour les activités avant et après les vols. Vous les avez rencontrés le 12 août. Ils vous ont dit qu'ils n'étaient pas rémunérés pour les activités avant et après les vols. Vous les avez rencontrés le 15 août, et ils vous ont dit: « Nous ne sommes pas rémunérés pour les activités avant et après les vols. »

Puis, vous leur avez ordonné de reprendre le travail sous l'égide de leur convention collective actuelle, qui continue de les priver de rémunération pour ces activités, vous publiez ensuite une déclaration disant que personne ne devrait travailler gratuitement.

Vous saviez qu'ils travaillaient gratuitement; ils vous l'ont dit lors de ces réunions.

Connaissez-vous le terme « manipulation »? Vous venez de manipuler tous les agents de bord avec cette vidéo. Ou dites-vous qu'ils mentaient lorsqu'ils vous ont dit qu'ils travaillaient gratuitement?

L'hon. Patty Hajdu: Ce que j'ai dit, c'est que nous allions mener une enquête pour comprendre le point de vue des agents de bord et de l'industrie...

Kyle Seeback: Lors des cinq réunions que j'ai mentionnées, vous ont-ils dit, oui ou non, qu'ils travaillaient gratuitement avant et après les vols?

L'hon. Patty Hajdu: En fait, lors de ces cinq réunions, de nombreux sujets ont été abordés...

Kyle Seeback: Ce sujet a-t-il été abordé?

L'hon. Patty Hajdu: ... y compris l'impasse dans laquelle ils se trouvaient...

Kyle Seeback: Ce sujet a-t-il été abordé?

L'hon. Patty Hajdu: ... et qu'ils devaient résoudre afin de parvenir à une nouvelle convention collective.

Je tiens à préciser que, deux jours après que cette question a été renvoyée au Conseil canadien des relations industrielles, les parties sont parvenues à une entente, de sorte que la convention collective...

Kyle Seeback: Parce qu'ils ne voulaient pas se plier à votre ordonnance.

L'hon. Patty Hajdu: Êtes-vous en train de dire que les agents de bord ont signé une convention collective avec laquelle ils ne sont pas d'accord?

Kyle Seeback: Non, ils...

L'hon. Patty Hajdu: Ils ont maintenant une convention collective.

Kyle Seeback: ... ont défié votre ordonnance.

Vous n'avez pas répondu à ma question.

L'hon. Patty Hajdu: Mais ils ont signé une convention collective, et vous venez de dire qu'ils sont toujours...

Kyle Seeback: Vous ont-ils informée, lors des cinq réunions qui ont précédé votre ordonnance de retour au travail, qu'ils n'étaient pas rémunérés pour les activités avant et après les vols?

C'est une question simple; répondez simplement « oui » ou « non ». Vous en ont-ils informée?

L'hon. Patty Hajdu: De nombreux sujets ont été abordés lors de ces réunions.

L'un des sujets abordés était...

Kyle Seeback: J'ai hâte de présenter ce témoignage au syndicat des agents de bord lorsqu'ils viendront. Vous ne répondez même pas à une simple question, à savoir s'ils vous en ont informée.

L'hon. Patty Hajdu: J'ai demandé au ministère du Travail: « À notre connaissance, y a-t-il déjà eu des plaintes concernant le travail non rémunéré? » En fait, le ministère du Travail n'en a trouvé aucune.

Kyle Seeback: Le SCFP a mené toute une campagne sur les heures non rémunérées.

Le président: Merci, madame la ministre et monsieur Seeback.

[Français]

Monsieur Joseph, vous avez la parole pour cinq minutes.

Natilien Joseph: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, le Programme national d'alimentation scolaire est le premier du genre au Canada. Il a été rendu permanent par le projet de loi d'exécution du budget.

Pourriez-vous informer le Comité des effets positifs que ce programme a déjà eus sur les familles?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Merci beaucoup pour cette question.

[Français]

C'est un nouveau programme du gouvernement du Canada. Il a été mis en place en collaboration avec les provinces et les territoires. C'est très important.

Souvent, il y a un programme qui est offert dans une province ou un territoire, mais il ne suffit pas à répondre aux besoins de tous les enfants. Ce programme vient donc soutenir le travail des provinces et des territoires pour ce qui est de leurs systèmes d'éducation.

● (1240)

[Traduction]

C'est très important, car il s'agit d'un partenariat avec les provinces et les territoires, mais vous avez probablement visité certaines de ces écoles, où vous avez vu des enfants un petit-déjeuner sain, ou peut-être à l'heure du déjeuner. Je l'ai certainement fait.

Nous recevons des rapports incroyables des provinces et des territoires, ainsi que des commissions scolaires et des familles, sur la manière dont cela est bénéfique. En moyenne, cela permet aux parents d'économiser quelque 800 \$ par an, mais cela leur évite également de s'inquiéter, qu'ils soient issus de milieux modestes ou de la classe moyenne. Il arrive que les gens oublient de préparer le déjeuner. Il peut arriver que des élèves se présentent à l'école sans avoir pris de petit-déjeuner ce jour-là. Ce programme alimentaire scolaire permet vraiment d'uniformiser les conditions d'accès à l'éducation.

[Français]

Natilien Joseph: Justement, madame la ministre, au sujet des familles, nous entendons souvent parler de l'incidence des services de garde d'enfants sur l'accessibilité financière, mais il existe également des avantages économiques plus larges.

Pouvez-vous nous parler de la manière dont l'expansion de l'éducation et des services de garde pour les jeunes enfants favorise la participation au marché du travail, en particulier pour les mères, ainsi que des retombées économiques à long terme de ces investissements?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Tout à fait, et j'ajouterais que l'éducation préscolaire et la garde d'enfants relèvent de la politique économique. Il s'agit de faire en sorte que les gens puissent aller à l'école et au travail sans se soucier de leurs enfants pendant ce temps.

Évidemment, c'est également une mesure d'abordabilité considérable, et j'ai mentionné qu'une famille avec deux enfants économise parfois 1 500 \$ par mois. Ces 1 500 \$ peuvent servir à acheter de la nourriture et à inscrire leurs enfants à l'école. Certaines familles ont déclaré avoir utilisé cet argent économisé pour une mise de fonds sur une maison ou pour payer leur hypothèque. Le soulagement dont nous font part les familles partout au pays, qui paient en moyenne 16,50 \$ par jour — dans certaines provinces, c'est 10 \$ par jour et dans d'autres, c'est légèrement plus — est incroyable.

Je tiens à dire que cette mesure est appuyée par toutes les provinces et tous les territoires, qu'ils soient conservateurs, libéraux ou néo-démocrates. Les provinces et les territoires estiment que ce programme est un formidable moteur économique pour leur propre développement. Plus il permet d'aider de personnes à entrer sur le marché du travail, mieux c'est.

[Français]

Natilien Joseph: Madame la ministre, parlons du système canadien d'éducation et de garde des jeunes enfants. C'est l'un des investissements sociaux les plus importants du Canada.

Pouvez-vous informer le Comité des progrès réalisés à l'échelle du pays, tant en ce qui concerne la réduction des frais pour les familles que la création de nouvelles places en garderie?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Certainement. C'est le travail que nous avons accompli avec les provinces et les territoires pour contribuer à étendre leurs systèmes. Nous devons travailler en collaboration, car les autorités provinciales ont la responsabilité de décider où les services de garde pour enfants seront disponibles, de les accréditer et de définir un ensemble de critères concernant les règles applicables aux employés.

Nous avons apporté notre soutien en contribuant non seulement aux investissements nécessaires pour créer ces places et réduire les coûts, mais aussi aux coûts d'infrastructure physique, au soutien à la formation des travailleurs de l'éducation préscolaire et de la garde d'enfants, et nous avons veillé à ce que les provinces et les territoires disposent de ce dont ils ont besoin pour étendre leurs systèmes aux collectivités rurales.

Nous avons fait preuve de souplesse avec les provinces et les territoires. Toutes les provinces ne se ressemblent pas. Certaines ont des défis différents, avec des populations très rurales. D'autres ont des populations urbaines très denses. Nous avons travaillé avec chaque province et chaque territoire pour veiller à ce que les enfants de cette région aillent dans des garderies de qualité et que les parents reçoivent les services dont ils ont besoin.

[Français]

Natilien Joseph: Y a-t-il une bonne collaboration entre le fédéral et les provinces?

L'hon. Patty Hajdu: Oui, le gouvernement fédéral collabore avec toutes les provinces et tous les territoires. Par exemple, le Québec a un programme de garde d'enfants très fort, et il a fait ses preuves.

Nous avons soutenu le Québec sur le plan financier, mais il a une approche très forte. Les autres provinces et territoires s'inspirent souvent de son programme, et ils appliquent les leçons qu'il a tirées.

Le président: Merci, monsieur Joseph.

• (1245)

[Traduction]

Madame Goodridge, vous avez cinq minutes.

Laila Goodridge: Merci, monsieur le président.

Hier, le ministre Hodgson a confirmé au Comité que, en fait, le Cabinet vote sur les projets qui sont soumis au Bureau des grands projets, ce qui me semble intéressant.

Êtes-vous favorable aux nouveaux projets de pipelines? Oui ou non.

L'hon. Patty Hajdu: J'ai clairement précisé que je ne soutiens pas les projets hypothétiques, mais que je soutiens les projets qui ont été approuvés soit par le Cabinet, soit par le Bureau des grands projets. Je pense qu'il est important que les projets fassent l'objet d'une analyse rigoureuse selon les critères que j'ai indiqués.

Laila Goodridge: Merci. Notre temps est très limité.

L'Alberta présente une proposition pour devenir un des promoteurs d'un projet de pipeline. Il ne s'agit pas d'un projet hypothétique. L'Alberta a présenté cette proposition au gouvernement plusieurs fois.

Appuyez-vous un projet de pipeline qui créera des milliers d'emplois importants et bien rémunérés, oui ou non?

L'hon. Patty Hajdu: Encore une fois, aucun projet n'est actuellement sur la table qui ferait de l'Alberta le promoteur d'un pipeline. Si tel était le cas, j'attendrais avec impatience l'analyse.

Je pense qu'il est important que nous, les politiciens, comprenions ce à quoi nous disons oui ou non. C'est ce que j'ai constaté au cours des 10 dernières années. Les grands projets sont déposés au Cabinet. Ils font l'objet d'une analyse approfondie, puis le Cabinet prend une décision.

Laila Goodridge: Merci.

J'ai très peu de temps.

Je considère que c'est un affront à tous les Albertains, qui se sentent complètement exclus par le fait que vous avez répertorié toutes sortes de projets partout au pays et que vous avez délibérément omis une région: la région de l'Alberta. Elle est à l'origine de nombreux emplois dans ce pays et le moteur de nombreux débouchés économiques. En tant que ministre responsable de l'Emploi, des Familles et du développement social, j'aurais pensé que vous seriez favorable à un projet qui créerait autant d'emplois...

L'hon. Patty Hajdu: Si je peux donner un autre exemple...

Laila Goodridge: ... mais vous refusez de le faire et vous donnez des réponses hypothétiques, et je l'accepte.

L'hon. Patty Hajdu: Ce n'est pas une réponse hypothétique, monsieur le président.

Laila Goodridge: Avez-vous, en particulier, informé le premier ministre de la crise inflationniste liée au lait pour nourrisson?

L'hon. Patty Hajdu: Si vous me permettez de poursuivre, le Cabinet a en fait approuvé un pipeline — vous vous souvenez certainement du pipeline TransCanada —, et lorsque celui-ci a connu des difficultés financières, nous l'avons racheté. J'ai participé à ces décisions. Je pense que cela en dit long sur la mesure dans laquelle je peux soutenir des projets viables et qui sont dans l'intérêt national.

Je dirais que c'est l'approche adoptée par notre gouvernement. Nous pensons que les projets doivent être viables et doivent être évalués. Le Bureau des grands projets va s'en charger.

Laila Goodridge: Madame la ministre, c'est mon temps de parole. Nous disposons d'un temps très limité.

Revenons à votre portefeuille, car vous n'allez pas répondre à cette question précise et très importante.

Pourriez-vous répondre à celle-ci? Avez-vous soulevé la question de la crise de l'inflation du prix du lait pour nourrisson, en particulier, auprès du premier ministre Mark Carney, oui ou non?

L'hon. Patty Hajdu: Comme je l'ai dit plus tôt — et vous avez déjà posé cette question —, le premier ministre et moi-même débattons régulièrement des questions d'abordabilité. Les mesures prévues dans le budget de 2025, que vous avez rejeté, aideraient effectivement les familles comme celles dont vous parlez. En fait, la femme de Thunder Bay citée par la CBC/Radio-Canada a dit qu'elle avait hâte au 20 du mois pour recevoir son Allocation canadienne pour enfants.

Laila Goodridge: Elles attendent ces allocations parce qu'elles n'ont pas les moyens...

L'hon. Patty Hajdu: Mais, bien sûr, cette femme handicapée recevrait aussi, espérons-le, de notre Prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Laila Goodridge: Monsieur le président, je vous en prie.

L'hon. Patty Hajdu: En fin de compte, ce sont toutes des mesures contre lesquelles vous avez voté.

Laila Goodridge: Madame la ministre, pensez-vous que les familles devraient pouvoir se permettre de nourrir leurs propres familles, oui ou non?

L'hon. Patty Hajdu: Bien sûr.

Vous avez cité une femme à la Chambre des communes l'autre jour. Cette femme recevait une pension d'invalidité du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, et comptait sur l'Allocation canadienne pour enfants, ce qu'elle a dit clairement. Pourtant, vous avez voté contre son intérêt.

Laila Goodridge: Eh bien, vous savez que, en raison de l'inflation, le prix du lait pour nourrisson a augmenté.

L'hon. Patty Hajdu: Lorsque vous ne défendez pas tous les parents, y compris ceux qui ne peuvent pas travailler, je trouve cette question un peu superficielle. Franchement, je tiens à dire que...

Laila Goodridge: Madame la ministre...

L'hon. Patty Hajdu: ... le budget de 2025 prévoit des mesures d'abordabilité ...

Laila Goodridge: ... il n'y a rien de superficiel... Madame la ministre...

Le président: Silence, s'il vous plaît.

L'hon. Patty Hajdu: ... qui viennent en aide aux mères en difficulté, et vous avez voté contre elles, à maintes reprises.

Le président: Madame Goodridge, vous avez la parole.

C'est votre question.

Laila Goodridge: Merci.

Il n'y a rien de superficiel à défendre une cause. Cela a augmenté de 84 % en seulement huit ans. Cette augmentation est bien plus forte que celle de n'importe quel autre produit alimentaire dans tout

le pays. C'est crucial. Les familles paient le prix. Elles n'ont pas le choix. Il n'y a rien d'autre à faire. Certaines familles sont littéralement obligées de passer au lait de vache plus tôt que recommandé. Elles passent aux aliments solides plus tôt que recommandé parce qu'elles n'ont pas les moyens d'acheter du lait pour nourrisson pour leur enfant. Elles achètent ce qu'elles savent être du lait pour nourrisson volé. Le lait pour nourrisson est le produit alimentaire le plus volé dans ce pays.

Ce que je vous dis...

L'hon. Patty Hajdu: Y a-t-il une question?

Je m'excuse, monsieur le président.

Laila Goodridge: Ma question est la suivante: avez-vous porté cette question à l'attention du premier ministre, oui ou non?

• (1250)

L'hon. Patty Hajdu: Comme je l'ai dit, le premier ministre accorde une attention particulière à la question de l'abordabilité. En tant que députée, vous avez eu l'occasion de soutenir les mères en difficulté, mais vous avez choisi de les abandonner. Chaque fois...

Laila Goodridge: Je soutiens les familles en difficulté et toutes les familles, chaque jour.

L'hon. Patty Hajdu: ... que les gens disent qu'ils ont besoin d'aide, ce gouvernement intervient, que ce soit par une généreuse allocation canadienne pour enfants, par des aides aux personnes handicapées, par la réduction du coût des garderies...

Laila Goodridge: Monsieur le président, c'est tout à fait inacceptable.

Le président: Merci, madame Goodridge.

L'hon. Patty Hajdu: ... ou en veillant à être présent pour aider les personnes en difficulté.

Le président: Merci, madame la ministre.

Je fais preuve d'une souplesse raisonnable.

Nous passons maintenant à Mme Fancy pour cinq minutes.

Jessica Fancy: Merci, monsieur le président.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, je tiens à remercier une fois de plus la ministre d'être venue aujourd'hui.

En tant que défenseure et analyste spécialisée dans les questions rurales, je m'en voudrais de ne pas vous poser quelques questions concernant les régions rurales. Les économies rurales, comme celle de ma région, South Shore—St. Margarets, ressentent très rapidement les perturbations qui se manifestent sur le marché du travail à l'échelle nationale. Pourriez-vous nous expliquer en quoi l'approche du gouvernement a contribué à maintenir la stabilité économique dans des régions comme la mienne, sur la rive sud, tout en continuant à soutenir les droits des travailleurs?

L'hon. Patty Hajdu: Certainement. Elle l'a fait de deux façons. Nous avons parlé des secteurs qui sont profondément touchés par les droits de douane. Dans cette approche, nous soutenons les entreprises et les travailleurs. Il s'agit avant tout de veiller à ce que les entreprises aient le temps et la marge de manœuvre nécessaires pour se tourner vers de nouveaux produits et de nouveaux marchés.

Je dirais également que, lorsque vous parlez de perturbations du travail, c'est un élément très important. C'est pourquoi l'article 107 existe dans le Code. La responsabilité d'un ministre du Travail est, bien sûr, de défendre les droits établis pour les syndicats et pour la négociation collective. Cependant, comme vous le remarquerez à l'article 107, le ministre a également un rôle important à jouer dans l'établissement de la paix industrielle. Comme je l'ai dit, 97 % des conflits qui sont soumis au service fédéral de médiation ne donnent pas lieu à un arrêt de travail. Ils sont résolus grâce à la diligence des deux parties et des médiateurs qui s'efforcent d'en arriver à une nouvelle convention collective. Cependant, il arrive que les parties se déclarent dans une impasse.

En effet, c'est ce que les deux parties ont dit dans le conflit d'Air Canada. Les travailleurs syndiqués et la société ont dit se trouver dans une impasse malgré tous les efforts du service fédéral de médiation. En l'occurrence, j'ai estimé que, compte tenu de l'impasse déclarée par les deux parties, nous avons besoin de l'aide du Conseil canadien des relations industrielles. Au fait, le Conseil est un organisme indépendant qui peut conseiller le ministre et les parties et qui peut parfois régler un conflit.

Jessica Fancy: Très bien.

En ce qui concerne les conseils, j'aimerais parler un peu des antécédents contre les syndicats qu'ont les conservateurs dans notre pays. Par rapport aux gouvernements précédents qui ont sapé des conventions collectives, le gouvernement actuel a adopté une approche très favorable aux travailleurs. Je me demande si vous pourriez nous expliquer comment cet engagement a amélioré les relations de travail et contribué à soutenir des négociations équitables.

L'hon. Patty Hajdu: Je ne pense pas que les Syndicats des métiers de la construction du Canada se seraient tenus à nos côtés s'ils estimaient vraiment que nous ne sommes pas favorables aux syndicats. Je crois que les syndicats comprennent que les conflits de travail prolongés ont de graves répercussions économiques dans le pays, ce que tout le monde s'efforce d'éviter. Cependant, nous avons constaté — et je peux citer l'opinion de nombreux syndicats à l'appui — un certain respect pour le travail que nous avons accompli sur le plan du projet de loi afin d'améliorer le droit des syndicats à la négociation collective. J'ai mentionné la révocation de la législation antisyndicale de l'ère Harper. Nous avons également apporté des modifications importantes au Code du travail, afin de renforcer la protection de certains des travailleurs les plus vulnérables.

Je tiens à féliciter les syndicats pour le travail qu'ils accomplissent, non seulement pour leurs membres, mais aussi pour les membres non syndiqués qui ont souvent besoin de protections, telles que les congés de maladie payés, que nous avons ajoutés au Code canadien du travail. Comme vous le savez, nous avons également adopté récemment une loi interdisant les briseurs de grève, ce que les syndicats demandaient depuis très longtemps. Ils se sont joints à nous pour célébrer l'adoption de ce projet de loi. Je remercie tous les partis qui ont voté pour cette loi.

Nous avons également investi dans les syndicats des métiers de la construction, afin de former les membres qualifiés de ces syndicats dont nous savons que nous aurons besoin pour ces grands projets. Ce que je peux dire, c'est que les syndicats comprennent qu'aucun gouvernement ne peut être parfait. Nous aspirons tous à la perfection, mais nous devons en fin de compte veiller à ce que les personnes, les salaires, les pensions et les droits soient protégés, tout en préservant la bonne entente dans le monde du travail. C'est un

exercice d'équilibre, et c'est ce qu'un ministre du Travail est tenu de faire.

● (1255)

Jessica Fancy: Merci beaucoup.

Je tiens à applaudir vos efforts de modernisation de l'assurance-emploi et de la Sécurité de la vieillesse. Je sais que les concitoyens qui se présentent à mon bureau ont besoin d'aide pour s'y retrouver dans les systèmes. J'ai quatre diplômes universitaires, et il m'est parfois difficile de trouver mon chemin dans certains de ces systèmes. Je félicite votre ministère et Revenu Canada pour les mesures qu'ils ont prises afin de rationaliser et de moderniser les systèmes, et de protéger les personnes âgées, par exemple. Ce sont elles qui communiquent principalement avec bureau. Je tenais simplement à vous en féliciter.

J'espère que d'autres mesures suivront.

Le président: Merci, madame Fancy.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Je vais essayer de vous poser deux questions en deux minutes, madame la ministre.

Relativement aux personnes en situation de handicap, nous nous sommes penchés sur toute la question du logement. Nous savons que le programme Maisons Canada devrait aboutir à un moment donné.

Les personnes en situation de handicap ou les groupes qui défendent leurs droits ont-ils été consultés ou le seront-ils au sujet des logements adaptables?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Il s'agit certainement d'un axe prioritaire de notre travail, et j'ai communiqué avec le ministre du Logement au sujet de l'importance de veiller à ce qu'il y ait des logements accessibles pour les particuliers. Nous avons également la loi sur l'accessibilité, dont je suis chargée de surveiller l'application, bien que celle-ci concerne davantage les bâtiments fédéraux. Nous voulons nous assurer que nous pouvons continuer à défendre l'accès des personnes handicapées à tous les espaces.

[Français]

Marilène Gill: On parle bien de logements adaptables et non de logements adaptés.

Il peut y avoir des logements adaptés, mais il faut aussi s'assurer qu'il y a des logements adaptables.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Il y a un écart parce que...

[Français]

Je suis désolée, mais mon français est terrible. Je peux essayer de vous répondre en français, mais, souvent, je n'ai pas les bons mots.

La réponse est oui. J'ai beaucoup de réunions avec les porte-parole, les intervenants et les communautés.

Marilène Gill: Merci.

Je ne veux pas vous interrompre, mais j'aimerais vous poser une dernière question au sujet des demandes de prestations d'assurance-emploi pour proches aidants.

Beaucoup de groupes nous ont interpellés, et je suis certaine que vous l'avez aussi été à ce sujet. On nous dit que les proches aidants n'arrivent pas à bénéficier des prestations. Leurs demandes sont refusées pour une question simplement administrative. On leur demande un certificat médical démontrant que la vie de la personne qu'ils aident est en danger. Or, ce n'est pas toujours le cas, car ce n'est pas seulement dans cette situation qu'on peut avoir besoin d'un proche aidant.

Allez-vous modifier ces critères pour faire en sorte que les prestations soient accessibles à tous ceux qui en ont besoin?

Le président: Merci.

[Traduction]

Veuillez donner une réponse brève.

L'hon. Patty Hajdu: Oui, je serais ravie d'examiner cette question et de collaborer avec vous à ce sujet.

[Français]

Le président: Merci, madame Gill.

[Traduction]

Nous terminons par deux séries de quatre minutes, en commençant par M. Genuis.

Garnett Genuis: Madame la ministre, l'ONU a conclu que la voie 2 de l'aide médicale à mourir enfreint les droits des personnes handicapées. Dans son témoignage, Krista Carr, d'Inclusion Canada, a déclaré que l'aide médicale à mourir est couramment mentionnée aux personnes handicapées qui tentent d'accéder à des services publics sans rapport avec ce sujet. Êtes-vous préoccupée par le témoignage de Krista Carr et les conclusions de l'ONU?

L'hon. Patty Hajdu: Je suis désolée, pourriez-vous répéter cela?

Je pensais que notre temps était écoulé, monsieur le président. Cela fait deux heures que je suis ici.

Garnett Genuis: Pourriez-vous recommencer mon temps de parole, monsieur le président?

L'ONU a conclu que la voie 2 de l'aide médicale à mourir enfreint les droits des personnes handicapées. Dans son témoignage, Krista Carr, d'Inclusion Canada, a déclaré que l'aide médicale à mourir est couramment mentionnée aux personnes handicapées qui tentent d'accéder à des services publics non liés. Selon son témoignage devant le Comité des finances, Inclusion Canada reçoit des plaintes à ce sujet toutes les semaines. Êtes-vous préoccupée par le témoignage de Krista Carr et les conclusions de l'ONU à cet égard?

L'hon. Patty Hajdu: L'aide médicale à mourir est une question profondément personnelle, et nous avons bien sûr entendu les préoccupations de la communauté des personnes handicapées à ce sujet. Nous avons aussi entendu de nombreux autres Canadiens exprimer le besoin d'être soulagés de souffrances irrémédiables, et il s'agit là d'un équilibre délicat.

• (1300)

Garnett Genuis: Madame la ministre, si je peux apporter une précision à la question, le témoignage de Krista Carr concernait des personnes handicapées qui sollicitent des services publics qui n'ont aucun rapport avec leur handicap. Il ne s'agit donc pas de personnes qui demandent l'aide médicale à mourir. Ce sont des personnes qui

demandent des services publics sans rapport avec leur handicap, et à qui l'aide médicale à mourir est proposée, voire offerte. Je me demande si vous pensez que cela est acceptable.

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le président, mon travail, en tant que ministre de l'Emploi et des Familles, consiste à veiller à ce que les personnes handicapées aient autant les moyens de participer à la société que les personnes non handicapées. Je suis donc responsable de la loi sur l'accessibilité et du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées. Je côtoie régulièrement des personnes handicapées, et je dirais qu'il est important pour nous de veiller à ce que...

Garnett Genuis: Madame la ministre, si je peux éclaircir la question, ce dont nous parlons concerne les personnes handicapées qui cherchent à obtenir d'autres services publics, c'est-à-dire les personnes qui interagissent avec le gouvernement. Inclusion Canada et d'autres parties prenantes ont signalé à plusieurs reprises le cas de personnes qui tentent d'accéder à ces services, et je pense que vous, en tant que personne censée défendre les intérêts des personnes handicapées au sein du Cabinet, devriez vous occuper de cette question. Pensez-vous qu'il soit problématique que des personnes qui tentent d'accéder à des services publics sans rapport avec leur handicap se voient proposer à plusieurs reprises, par des représentants du gouvernement occupant des postes d'autorité, quelque chose qu'elles ne recherchent pas? Est-ce un problème?

L'hon. Patty Hajdu: Si un professionnel non médical offre l'aide médicale à mourir, cela serait totalement hors du champ d'application du projet de loi. Il s'agit d'une décision profondément personnelle.

Garnett Genuis: Je suis heureux que vous ayez dit cela, car c'est ce qu'a dit Krista Carr devant le Comité des finances.

L'hon. Patty Hajdu: Je n'ai aucune raison de douter d'un témoin. Je voudrais simplement connaître les détails, car, très franchement, le projet de loi est très clair. Il ne vise pas...

Garnett Genuis: Merci, madame la ministre, merci beaucoup pour votre réponse.

Je voudrais poser une dernière question.

L'hon. Patty Hajdu: ... offrir quelque chose qu'une personne qui n'est pas un professionnel médical pourrait offrir à quelqu'un. Cela constituerait une atteinte à la dignité de cette personne.

Garnett Genuis: Merci, madame la ministre.

Dans le temps qui me reste, pensez-vous que les décisions du gouvernement en matière de politique d'immigration ont contribué au chômage des jeunes?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense qu'il est important que les jeunes aient la possibilité de réussir dans un marché très tendu. D'après ce que disent les économistes, il s'agit d'un ensemble de facteurs. C'est absolument le signe avant-coureur d'une détérioration de l'économie, et de nombreux creux l'ont prouvé. Il y a un changement dans la façon dont les gens embauchent...

Garnett Genuis: C'est une question très précise, car nous n'avons pas beaucoup de temps. Pensez-vous que les décisions prises par le gouvernement en matière d'immigration au cours des 10 dernières années ont contribué à ce problème?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que le problème est complexe et j'attends avec impatience ma réunion avec mes collègues provinciaux et territoriaux à la fin du mois.

Garnett Genuis: Je ne dis pas que c'est le seul facteur. Pensez-vous toutefois que c'est l'un des facteurs?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense qu'il existe un certain nombre de facteurs qui expliquent pourquoi les jeunes connaissent un taux de chômage plus élevé...

Garnett Genuis: L'immigration en fait-elle partie?

L'hon. Patty Hajdu: ... et c'est pourquoi le budget de 2025 prévoit tant de mesures pour soutenir les jeunes.

Garnett Genuis: Je vais simplement reposer la question.

Pensez-vous que l'immigration est l'un des facteurs qui contribuent au chômage des jeunes?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense qu'il existe de nombreux facteurs qui expliquent pourquoi un jeune ne trouve pas d'emploi.

Garnett Genuis: J'en conviens, il existe de nombreux facteurs. Pensez-vous que l'immigration en fait partie?

L'hon. Patty Hajdu: ... et c'est pourquoi le budget de 2025 prévoit des mesures précises pour atténuer ces difficultés.

Garnett Genuis: Pensez-vous que l'immigration soit l'un de ces facteurs, madame la ministre?

L'hon. Patty Hajdu: Je dis qu'il y a plusieurs facteurs.

Garnett Genuis: Je suis d'accord qu'il y a plusieurs facteurs. L'immigration en fait-elle partie?

L'hon. Patty Hajdu: Les économistes ont un certain nombre de points de vue.

Garnett Genuis: L'immigration est-elle l'un de ces facteurs?

L'hon. Patty Hajdu: L'un des principaux facteurs qui influent sur le chômage des jeunes, du point de vue des économistes, est la conjoncture économique difficile causée par les droits de douane.

Garnett Genuis: Madame la ministre, l'immigration est-elle l'un de ces facteurs?

Le président: Merci, monsieur Genuis.

Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant conclure avec Mme Koutrakis, qui dispose de quatre minutes.

Annie Koutrakis: Merci, madame la ministre.

J'ai pensé vous accorder un peu de temps sans interruption pour nous parler de certaines questions qui sont peut-être très importantes pour notre comité et pour tous les Canadiens qui nous regardent en ce moment.

Y a-t-il des questions dont vous aimeriez nous parler et que nous n'avons pas encore abordées aujourd'hui?

Je tiens à vous remercier sincèrement pour toutes vos réponses. Elles ont été complètes et pertinentes. Je voudrais vous offrir le reste de mon temps de parole pour conclure cette remarquable réunion de comité aujourd'hui.

L'hon. Patty Hajdu: C'est très généreux de votre part.

J'aimerais parler du budget de 2025 et du changement transformationnel qu'il représente, non seulement pour les jeunes Canadiens, mais aussi pour l'ensemble de la population canadienne. En effet, vous vous souviendrez que nous avons eu des élections il y a sept ou huit mois. De quoi les Canadiens ont-ils parlé? Ils ont exprimé leur crainte quant à l'impact que l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis aurait sur leur vie quotidienne. Ils

craignaient les répercussions que cela pourrait avoir sur leur emploi, leur famille et l'avenir du Canada. Il y a une vague de nationalisme et de fierté au Canada.

Ce budget répond en fait à cette situation. Il investit dans la sorte de construction qui nous mènera vers la prochaine génération, qu'il s'agisse d'un projet d'envergure, d'un projet d'énergie propre, d'un pipeline, d'un barrage ou de l'expansion des routes ou des ports. Les Canadiens savent que ce genre d'investissement ne sert pas seulement à créer des emplois. Ils génèrent de la richesse pour le Canada. Ils nous permettent de nous diversifier vers d'autres économies.

La deuxième chose que je dirais, c'est que le budget investit dans les gens. C'est un budget axé sur la compassion. Il s'engage à préserver tout ce qui améliore la vie des gens. Vous avez parlé des soins dentaires; ils sont maintenus. Vous avez parlé de l'éducation préscolaire et des services de garderie; eux aussi sont maintenus. Il y a un engagement à rendre permanent le Programme national d'alimentation scolaire. C'est un engagement de compassion.

Il présente un engagement envers les prêts et bourses d'études du Canada, dont nous savons que les étudiants ont besoin. Il y a l'engagement à maintenir l'Allocation canadienne pour enfants et, en fait, à continuer de l'indexer par rapport à l'inflation. C'est quelque chose contre quoi les conservateurs votent. Tandis que la petite politique se manifeste et que les gens parlent de questions qui, disent-ils, sont très importantes, qu'est-ce qui pourrait être plus important pour une mère en difficulté que de pouvoir disposer de quelques dollars supplémentaires?

Pourquoi sais-je cela? Parce que j'ai été mère célibataire. Je peux vous dire qu'en tant que mère célibataire élevant deux garçons, lorsque vous avez un peu d'argent supplémentaire dans votre poche, peu importe d'où il vient, c'est de l'argent que vous dépensez pour vos enfants. Cela peut être pour acheter du lait pour nourrisson, pour payer les cours de karaté, pour emmener vos enfants au cinéma ou peut-être pour leur acheter une nouvelle paire de chaussures. C'est la liberté de choix que ces programmes donnent aux parents. Ils leur offrent une certaine souplesse et une marge de manœuvre, afin qu'ils puissent réellement prendre des décisions pour leur famille.

Lorsque les conservateurs votent contre ce genre de mesure, ils votent directement contre les dollars supplémentaires dont une mère comme moi aurait désespérément besoin. Je me souviens de cette époque. Il fut un temps où j'avais trois emplois. Je travaillais à temps plein. Je travaillais à temps partiel en tant que graphiste. Beaucoup de gens se moquent du travail sur Internet, notamment de nombreux partisans de nos collègues, mais c'était un emploi à temps partiel important pour moi pour compléter mes rentrées.

J'étais également surveillante à la cantine. En fait, on nous appelait des moniteurs. Nous aidions les enfants à prendre leur déjeuner. Avec le recul, je me rends compte que c'était un travail très important. Avec le programme national d'alimentation, on peut souhaiter que soit révolue l'époque où les gens devaient se démener pour trouver 2 \$ supplémentaires pour que leur enfant ne se sente pas exclu le jour de la pizza à l'école. Espérons qu'il y aura moins de faim dans nos écoles.

● (1305)

Le président: Merci, madame Koutrakis.

Cela conclut cette réunion. Nous nous réunirons à nouveau le jeudi 27 novembre pour entamer l'examen du programme des travailleurs étrangers temporaires.

Madame la ministre, merci d'avoir assisté à toute la réunion du Comité permanent des ressources humaines, accompagnée de votre personnel.

Le comité souhaite-t-il lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>